

Liste détaillée des KPI

MMP V.2

Sommaire

KPI pour mesurer la performance douanière	6
I. Facilitation des échanges et compétitivité économique	6
Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé	6
KPI « Dialogue avec le secteur privé »	6
KPI « Variation du nombre d'OEA »	12
KPI « Implication des OEA dans le commerce »	16
Mouvement plus fluide des marchandises	20
KPI « Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'importation »	20
KPI « Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'exportation à compter du dépôt de la déclaration d'exportation »	25
KPI « Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'exportation à compter de l'arrivée des marchandises au lieu placé sous la supervision de la douane »	30
Circulation facilitée des personnes	34
KPI « Passagers aériens soumis à une inspection physique »	34
Renforcement de la qualité des services	38
KPI « Engagement de service »	38
KPI « Fourniture du service »	42
Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier)	46
KPI « Taux de déclarations électroniques »	46
KPI « Normalisation des données »	50

Efficacité accrue du dédouanement et de l'exécution des services dans le cadre du commerce électronique	55
KPI « Taux des envois passant par le commerce électronique ayant bénéficié d'une mainlevée immédiate »	55
KPI « Temps de dédouanement moyen des envois du commerce électronique transfrontalier à faible risque »	59
KPI « Partage des envois du commerce électronique »	64
II. Recouvrement	70
Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation	70
KPI « Ratio des décisions contraignantes en matière de classement pour les déclarations d'importation »	70
KPI « Degré de non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation (nombre) »	74
KPI « Degré de non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation (valeur) »	79
Utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine	85
KPI « Utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine »	85
Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes	90
KPI « Pourcentage d'importateurs payant des intérêts »	90
KPI « Pourcentage d'évolution des amendes infligées »	94
Recouvrement plus juste	98
KPI « Performance du contrôle après dédouanement »	98
KPI « Efficacité des contrôles après dédouanement »	103
III. Lutte contre la fraude, sécurité et protection de la société	107
Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers	107
KPI « Ratio des inspections réalisées sur la base de profils de risque par rapport au nombre total d'inspections »	107
KPI « Degré de maturité de la gestion des risques concernant les marchandises et les passagers »	111
KPI « Variation du nombre de saisies d'alcool »	117
KPI « Variation du nombre de saisies de cigarettes »	121
KPI « Efficacité des contrôles sur les alcools »	125

KPI « Efficacité des contrôles sur les cigarettes »	129
Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel.....	133
KPI « Efficacité des contrôles sur les biens culturels »	133
KPI « Variation du nombre de saisies de biens culturels dans le cadre de trafics illicites ».....	138
Efficacité accrue dans la protection de la santé publique.....	143
KPI « Efficacité des contrôles des produits alimentaires et biens de consommation »	143
KPI « Variation du nombre de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation »	148
Efficacité accrue de la lutte contre les produits de contrefaçon et le piratage, y compris la destruction suivant les normes écologiques et environnementales des marchandises saisies.....	153
KPI « Efficacité des contrôles liés aux DPI »	153
KPI « Variation du nombre de saisies liées aux DPI ».....	157
Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic de drogue	161
KPI « Efficacité des contrôles sur les drogues »	161
KPI « Variation du nombre de saisies de drogues ».....	166
Efficacité accrue de la lutte contre les menaces pour l'environnement	171
KPI « Efficacité des contrôles sur les produits sensibles du point de vue de l'environnement »	171
KPI « Variation du nombre de saisies de produits sensibles du point de vue de l'environnement »	177
Renforcement de la sécurité publique par la lutte contre la prolifération des armes et matériels de destruction massive, le trafic d'armes légères et explosifs et le détournement illicite de biens à double usage	183
KPI « Efficacité des contrôles sur les armes à feu, composants essentiels, munitions et explosifs »	183
KPI « Variation du nombre de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs ».....	188
Efficacité et précision accrues des enquêtes financières visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris le recouvrement d'avoirs	193
KPI « Variation du nombre de saisies d'instruments financiers ».....	193

Efficacité accrue des opérations de contrôle douanier dans la lutte contre le trafic illégal de pierres et de métaux précieux et semi-précieux	199
KPI « Variation du nombre de saisies de pierres et métaux précieux et semi-précieux »	199
KPI « Efficacité des mesures de contrôle douanier relatives aux pierres et métaux précieux et semi-précieux».....	209
IV. Développement organisationnel.....	218
Précision accrue de la planification stratégique associée au budget	218
KPI « Maturité du processus de planification stratégique »	218
Personnel plus compétent et motivé.....	224
KPI « Développement des compétences »	224
Exemple de DESCRIPTION DE POSTE – RÔLES PROFESSIONNELS – KPI Développement des compétences	230
KPI « Maturité du développement des compétences »	233
KPI « Taux d'accès à la formation »	238
KPI « Taux de rétention du personnel »	243
Amélioration de l'égalité de genre à tous les niveaux du personnel.....	247
KPI « Ratio de parité des genres ».....	247
Amélioration de l'égalité de genre et de l'inclusion	252
KPI « Maturité des politiques / mesures relatives à l'égalité de genre et à la diversité »	252
Degré élevé de responsabilité.....	257
KPI « Variation annuelle au niveau des demandes d'information »	257
KPI « Disponibilité des rapports de performance ».....	260
Niveau d'intégrité avancé	264
KPI « Respect de la discipline ».....	264
KPI « Efficacité du traitement des rapports reçus des mécanismes de signalement des cas de corruption, mauvaise conduite ou malversation ».....	269
KPI « Maturité des mesures préventives en matière de lutte contre la corruption et d'éthique ».....	273

KPI relatifs à la connaissance et à l'utilisation des outils de l'OMD.....	278
KPI « Connaissance de l'outil »	278
KPI « Utilisation de l'outil »	282

KPI pour mesurer la performance douanière

I. Facilitation des échanges et compétitivité économique

Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé

KPI « Dialogue avec le secteur privé »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Dialogue avec le secteur privé
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Ce KPI mesure l'existence et le niveau des capacités nécessaires pour mettre en place un mécanisme/une plateforme d'ouverture efficace (réactif·ive, transparent·e et fiable) permettant d'instaurer un dialogue sur des questions douanières récurrentes ou émergentes revêtant une importance particulière pour le secteur.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A+B+C+D+E+F+G+H+I)/9) * 100$ Les sous-critères suivants sont mesurés sur une base binaire (pour chacun d'entre eux, un score de « 0 » correspond aux réponses « non » et un score de « 1 » correspond aux réponses « oui »). Un score total de « 9 » représente un indicateur de réalisation à 100 % pour cette mesure. A. L'administration des douanes a-t-elle mis en place des mécanismes visant à instaurer un dialogue périodique avec le secteur privé afin de discuter de questions purement douanières ou d'opportunités

	susceptibles d'avoir un impact sur les opérations commerciales ? À titre d'exemple, il peut s'agir d'un conseil consultatif, d'un groupe consultatif public-privé, d'un groupe de travail douane-entreprises, de réunions informelles, etc. Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) B. Le ou les groupes se réunissent-ils conformément à un calendrier établi et au minimum deux fois par an ? Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) C. Le ou les groupes se réunissent-ils et communiquent-ils de nouvelles informations au secteur privé « suivant les besoins » pour répondre à des circonstances pressantes (par ex. COVID, événement de sécurité nationale, etc.) ? Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) D. Le ou les groupes se réunissent-ils pour faciliter les discussions sur des sujets spécifiques ? Parmi les exemples possibles, citons le guichet unique, les droits de propriété intellectuelle, les propositions concernant de nouvelles politiques/réglementations, etc. Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) E. Le ou les groupes ont-ils mis en place un mandat pour permettre une bonne gouvernance ? À titre d'exemple, citons les dispositions portant sur le processus de sélection des représentants du secteur privé, la représentation équilibrée et diversifiée et/ou l'évaluation des conflits d'intérêts pour certains Membres. Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) F. Le ou les groupes ont-ils un représentant désigné (fonctionnaire de haut rang et/ou bureau) au sein de l'administration des douanes chargé du dialogue avec le secteur privé, de la diffusion d'informations et des appels à contribution du secteur privé ? Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) G. Le ou les groupes ont-ils un représentant désigné (fonctionnaire de haut rang et/ou bureau) au sein de l'administration des douanes responsable de la coordination et des appels à contribution d'autres organismes gouvernementaux partenaires ? Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) H. Le ou les groupes disposent-ils de mécanismes permettant de garantir la transparence vis-à-vis du public concernant les
--	---

	délibérations du groupe ? Il peut s'agir par exemple de réunions annoncées à l'avance, de l'accès public aux discussions et documents et/ou de la possibilité pour le public de soumettre des observations écrites et orales. Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non) I. Le ou les groupes ont-ils mis en place des mécanismes permettant de conserver une trace des recommandations de toutes les parties concernées pour permettre un suivi approprié ? Réponse : 1 (Oui, au moins une réponse) ou 0 (Non)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'indicateur mesure les domaines notables de « bonnes pratiques » inhérentes à des mécanismes d'ouverture réactifs, transparents et fiables sur les questions douanières revêtant une importance particulière pour le secteur privé. Les informations recueillies pour cet indicateur répondent aux considérations d'ordre stratégique pour les changements législatifs et procéduraux proposés. L'OMD est engagée de longue date dans les partenariats douane-entreprises au plan international, national et même local. Cela s'applique également aux PME en tant que source de développement économique susceptible de nécessiter une attention particulière de la part des organismes gouvernementaux. La Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers de l'OMD, connue sous le nom de Convention de Kyoto révisée (CKR) adoptée en 1999, fournit un cadre de partenariat douane-entreprises. Parmi ses principaux principes directeurs figurent la mise en place d'un environnement propice aux entreprises en garantissant la transparence et la prévisibilité des actions douanières et le partenariat avec le secteur privé. En outre, la CKR offre des procédures simplifiées pour les personnes agréées démontrant leur conformité, reposant sur la confiance entre les entreprises et la douane. Le Cadre de normes SAFE visant à sécuriser et à faciliter le commerce mondial (Cadre SAFE) a constitué une étape cruciale vers le développement du principe de partenariat douane-

	entreprises. Adopté en 2005, le Cadre SAFE a pour vocation la dissuasion vis-à-vis du terrorisme international, la sécurisation du recouvrement des recettes et la promotion de la facilitation des échanges dans le monde. L'un des piliers du Cadre SAFE est le Programme d'Opérateur économique agréé (OEA), développé à partir du concept de partenariat douane-entreprises de la CKR. L'indicateur est également aligné sur les Orientations de l'OMD concernant les partenariats douane-entreprises : http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/instruments-and-tools/tools/orientations-concernant-les-partenariats-douane-entreprises/orientations_partenariats_douane_entreprises.pdf?la=fr. D'autre part, la Déclaration d'Arusha révisée appelle les administrations des douanes à favoriser une relation ouverte, transparente et productive avec le secteur privé : https://rad.wcoomd.org/wp-content/uploads/2022/04/declaration_arusha_revisee_fr.pdf
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Degré élevé de responsabilité
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre,</i>	Indicateur avancé subjectif ; de processus ; d'efficacité KPI pour mesurer la performance douanière

<i>indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Base de données des recommandations des Membres de l'OMD/programmes de partenariat douane-entreprises
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	États-Unis : Les informations publiques et les informations gouvernementales internes mises à disposition par le Comité consultatif chargé des opérations commerciales douanières (COAC) sont fournies dans la base de données mise en place par la Loi sur le Comité consultatif fédéral sur une base annuelle.
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	Score de « 9 » = 100 %
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i>	

- <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	OMD
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i>	

Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	
--	--

KPI « Variation du nombre d'OEA »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre d'OEA
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation annuelle du nombre total d'OEA (opérateurs économiques agréés) dont la certification est en cours de validité, OEA reconnus par le biais d'ARM exclus.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A-B)/B)*100$ nb AEO _t = A nb AEO _{t-1} = B Tous les opérateurs OEA doivent être inclus dans le calcul (par ex. exportateurs, importateurs, exploitants d'entrepôt, agents en douane, opérateurs de services logistiques, transporteurs, exploitants portuaires/de terminaux, fabricants)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le Programme d'OEA est désormais au cœur du Pilier II du Cadre de normes SAFE, volet relatif au partenariat douane-entreprise, qui propose une méthode normalisée pour évaluer les chaînes logistiques mondiales diverses et, via leur compréhension, améliore la sécurité et la facilitation des échanges.

	Le Programme d'OEA est un instrument de facilitation qui contribue à instaurer la confiance entre les entreprises et la douane, à réduire les coûts commerciaux, à fluidifier la circulation des marchandises, à permettre aux petits opérateurs d'accéder davantage au marché et à améliorer la conformité fiscale volontaire. Les OEA peuvent profiter d'avantages comme un traitement accéléré pour leurs marchandises en douane, notamment grâce à des taux de vérification réduits. Cela se traduira par des économies en temps et en coût pour le dédouanement. La variation annuelle du nombre total d'OEA dont la certification est valide tient compte des résultats de la validation/de l'audit des OEA effectués pour vérifier leur conformité. De tous les instruments de simplification, le programme d'OEA peut être considéré comme l'un des plus précieux moteurs pour les opérateurs, et peut constituer un bon indicateur d'une confiance « à double sens » entre entreprises et douane. Les OEA reconnus par le biais des ARM sont exclus de ce calcul pour éviter les doublons. En effet, ils sont déjà pris en compte et mesurés dans le cadre d'un autre résultat escompté : celui qui concerne le renforcement des partenariats/de l'interconnexion entre les douanes.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Chaîne logistique et continuité opérationnelle ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes

g) Type d'indicateur <i>(un même indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Objectif ; Quantitatif ; Avancé ; Efficacité ; Résultat KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Registres administratifs (système de contrôle interne) affichés dans le rapport annuel
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Recueil sur les programmes d'OEA publié chaque année par l'OMD Système de Recueil sur les OEA en ligne

j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	– Par type d’opérateur : Exportateurs, Importateurs, Exploitants d’entrepôt, Agents en douane, Opérateurs de services logistiques, Transporteurs, Exploitants portuaires/de terminaux, Fabricants
l) Valeur cible (non obligatoire) <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Géorgie : Autorisations aux opérateurs économiques octroyées par les autorités douanières ○ Madagascar : Opérateur économique agréé (OEA) ○ Turquie : Nombre d’entreprises disposant du statut d’OEA
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l’Union/de l’OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?	– Public – Il est possible de divulguer des données ventilées

– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	L'indicateur est affecté par la maturité du programme d'OEA. Avec les programmes d'OEA plus matures, les Membres peuvent constater une stabilité du KPI au fil du temps, tandis que pendant les phases initiales de la mise en œuvre du programme, le KPI peut afficher des scores plus élevés. Pour les Membres qui n'ont pas encore mis en place le programme d'OEA, ce KPI ne s'applique pas. Il est également possible de mesurer le niveau de confiance grâce à une enquête. Cependant, cela impliquerait un processus de collecte de données plus lourd que l'exploitation des seules données administratives.

KPI « Implication des OEA dans le commerce »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Implication des OEA dans le commerce
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Pourcentage de la valeur annuelle des échanges commerciaux (volume d'échanges) générés par les OEA pour <u>l'importation et l'exportation</u>
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé
d) Méthode de calcul	A/B*100

<i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = valeur annuelle des échanges commerciaux <u>à l'importation et à l'exportation</u> par les OEA disposant d'un statut valide B = valeur totale des échanges commerciaux (<u>importation et exportation</u>) Le pourcentage de la valeur annuelle des échanges commerciaux (volume d'échanges) générés par les OEA inclut les échanges liés aux Déclarants ou Représentants ayant le statut d'OEA
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Ce KPI a pour but de fournir une image claire de la couverture des OEA en termes de volumes d'échanges à l'importation et à l'exportation. Étant donné que ces OEA ont déjà démontré la fiabilité de leurs processus, ces flux d'échanges peuvent être considérés comme moins risqués.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Chaîne logistique et continuité opérationnelle ○ Mouvement plus fluide des marchandises
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Résultat ; Quantitatif ; Conformité KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV)	Bases de données nationales des douanes

– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par régime des échanges : importation et exportation
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ UE : Implication des OEA dans le commerce ○ Géorgie : Autorisations aux opérateurs économiques octroyées par les autorités douanières ○ Madagascar : Opérateur économique agréé (OEA) ○ Turquie : Nombre d'entreprises disposant du statut d'OEA

n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Le nombre de déclarations peut ne pas refléter exactement le spectre réel de l'implication dans le commerce ; l'indicateur mesure par conséquent le volume d'échanges. Pour une ventilation ultérieure, il peut être utile de prendre en compte le type de secteur d'activité de l'OEA : primaire, industriel et services.

Mouvement plus fluide des marchandises

KPI « Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'importation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'importation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Temps moyen nécessaire pour les procédures frontalières à compter de l'arrivée des toutes les marchandises jusqu'à la mainlevée physique des marchandises pour l'importation, à l'exclusion des phases de pré-dédouanement et d'information avant l'arrivée. Le terme « mainlevée physique » des marchandises désigne l'étape du processus de dédouanement pendant laquelle les marchandises sont physiquement mises à la disposition de l'importateur ou de son représentant légal pour la mise à la consommation ou l'exportation ou tout autre régime douanier.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Mouvement plus fluide des marchandises
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	Temps moyen nécessaire pour les procédures frontalières à compter de l'arrivée des marchandises (quel que soit le mode de transport) jusqu'à la mainlevée physique des marchandises, au point d'entrée principal, dans un délai spécifique pour tous les canaux douaniers : $\frac{\sum_{i=0}^n T_i}{N}$ La moyenne est calculée pour une période sélectionnée et pour les principaux points d'entrée. Chaque Membre doit sélectionner une période représentative (semaine, mois, etc.) et son principal point d'entrée. T_i = temps nécessaire pour la mainlevée physique des marchandises (calculé par déclaration)

	N = nombre total de déclarations en douane Unité de mesure : minutes (jusqu'à 2 décimales)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur est utile pour surveiller le flux des marchandises et pour souligner les tendances concernant le temps de traitement par la douane et les autres organismes présents aux frontières, pour identifier des domaines d'amélioration possibles afin de promouvoir la facilitation des échanges. Les administrations des douanes, en tant qu'organismes chefs de file aux frontières, jouent un rôle primordial dans l'accélération du mouvement international des marchandises. Pour l'OMD, il est important que les administrations des douanes, en collaboration avec les organismes frontaliers et parties prenantes pertinents, évaluent l'efficacité des processus de dédouanement aux frontières afin d'optimiser la facilitation des échanges et ainsi améliorer la performance globale. Dans cet objectif, l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) mesure, de manière périodique, l'efficacité du processus de dédouanement aux frontières lié aux mouvements de marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit dans son intégralité. Cet outil vise à évaluer avec précision les performances des processus frontaliers relatifs aux flux commerciaux, notamment les procédures de dédouanement et de mainlevée des marchandises, et contribue à repérer les goulets d'étranglements y afférents de façon à concevoir des solutions appropriées pour améliorer le processus de dédouanement. Il permet la formulation de solutions adaptées afin de résoudre les inefficacités de tout échelon dans le processus global de dédouanement et de mainlevée, conduisant ainsi à une réduction des délais de dédouanement et des coûts des transactions commerciales. Les phases de pré-dédouanement et d'information avant l'arrivée ne sont pas mesurées directement par l'indicateur, mais les informations avant l'arrivée sont censées avoir un impact positif sur l'indicateur.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés)	○ Connecté à tous les indicateurs entrant dans la dimension Facilitation des échanges et compétitivité économique

Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?	○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; Efficacité ; Retardé ; Quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Bases de données nationales des douanes Outils/systèmes de dédouanement automatisé utilisés par les organismes frontaliers Rapport TRS, le cas échéant
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire)	

<i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Le temps moyen nécessaire pour la mainlevée entre l'arrivée des marchandises jusqu'à leur mainlevée physique pour l'importation est décomposé par : • Acteur responsable : ○ Entreprise : à savoir le temps pris par le secteur privé pour répondre, par exemple pour intégrer les soumissions documentaires, y compris le temps entre l'arrivée des marchandises et la soumission de la déclaration en douane. ○ Autres organismes gouvernementaux. Temps pris pour émettre la licence/le permis/l'approbation après l'arrivée des marchandises, et le temps pour les inspections physiques et les examens par les autres organismes gouvernementaux. ○ Douane seule (toutes les activités sont sous la responsabilité de la douane, y compris le temps pris pour l'évaluation documentaire entre le dépôt de la déclaration en douane et la mainlevée des marchandises, et le temps pris pour l'examen/l'inspection physique). • OEA/autres opérateurs • Déclarations anticipées ou informations avant l'arrivée/HORS déclarations anticipées et informations avant l'arrivée • Mode de transport (aérien, maritime, terrestre, ferroviaire)
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i>	

- <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Brésil : Importations par le couloir vert/rouge/jaune ○ Finlande : Temps pour le traitement des déclarations en douane ○ Géorgie : Temps consacré aux procédures douanières ○ Jordanie : Temps pour la mainlevée des marchandises/temps pour l'achèvement des formalités douanières ○ UE : Pourcentage de déclarations d'importation sous un régime normal traitées électroniquement dans les délais prescrits ○ Chine : Temps de rotation moyen des conteneurs ○ Madagascar : Temps de dédouanement ○ Arabie saoudite : Délai de dédouanement médian ○ Japon : TRS ○ Pérou : Temps total pour la mainlevée des marchandises importées (TTLM) ; Temps total pour la mainlevée des marchandises exportées définitivement (TTLME) ; Temps total pour la mainlevée des marchandises sous déclarations simplifiées pour l'entrée des envois express (DSEER) ○ Togo : Temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises ○ Tunisie : Temps nécessaire par bureau
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i>	Les données peuvent être divulguées au niveau du public pour les principaux KPI, et différents niveaux de divulgation peuvent s'appliquer pour les données ventilées comme suit : ● Acteur responsable : ○ Entreprises : DIVULGATION OMD ○ Autres organismes gouvernementaux : DIVULGATION OMD ○ Douane (toutes les activités dans le domaine de responsabilité de la douane) – DIVULGATION PUBLIQUE ● OEA/autres opérateurs : DIVULGATION OMD ● Déclarations anticipées ou informations avant l'arrivée/HORS déclarations anticipées et informations avant l'arrivée : DIVULGATION OMD

– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	• Mode de transport (aérien, maritime, terrestre, ferroviaire) : DIVULGATION OMD
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Le champ de responsabilité de la douane et la répartition des responsabilités entre les différentes parties prenantes dans un pays dépendent du cadre législatif. Une ventilation supplémentaire peut être envisagée pour l'avenir : • Canaux douaniers (inspection physique/contrôle documentaire seul/aucun examen) • Procédure simplifiée pour mainlevée immédiate/HORS procédure simplifiée pour mainlevée immédiate • Régimes douaniers : importations pour la mise à la consommation, importations pour la mise en entrepôt, importations dans le cadre d'ALE, importations pour réexportation, marchandises périssables. La divulgation publique de données ventilées est recommandée pour les administrations dans leur contexte national.

KPI « Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'exportation à compter du dépôt de la déclaration d'exportation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Temps nécessaire pour la mainlevée à l'exportation à compter du dépôt de la déclaration d'exportation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Temps moyen nécessaire pour les procédures aux frontières entre le dépôt de la déclaration d'exportation et le chargement des marchandises à bord du moyen de transport à l'exportation pour le principal point de sortie, dans un délai prescrit et pour tous les canaux de contrôle.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Mouvement plus fluide des marchandises
d) Méthode de calcul	La moyenne est calculée pour une période sélectionnée et pour les principaux points de sortie.

<i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	Chaque Membre doit sélectionner une période représentative (semaine, mois, etc.) et son principal point de sortie. $\frac{\sum_{i=0}^n T_i}{N}$ T_i = temps entre le dépôt de la déclaration d'exportation et le chargement à bord du moyen de transport (calculé par déclaration) N = nombre total de déclarations d'exportation Unité de mesure : minutes (jusqu'à 2 décimales)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur est utile pour surveiller le flux des marchandises et pour souligner les tendances concernant le temps de traitement par la douane et les autres organismes présents aux frontières, pour identifier des domaines d'amélioration possibles afin de promouvoir la facilitation des échanges. Les administrations des douanes, en tant qu'organismes chefs de file aux frontières, jouent un rôle primordial dans l'accélération du mouvement international des marchandises. Pour l'OMD, il est important que les administrations des douanes, en collaboration avec les organismes frontaliers et parties prenantes pertinents, évaluent l'efficacité des processus de dédouanement aux frontières afin d'optimiser la facilitation des échanges et ainsi améliorer la performance globale. Dans cet objectif, l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) mesure, de manière périodique, l'efficacité du processus de dédouanement aux frontières lié aux mouvements de marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit dans son intégralité. Cet outil vise à évaluer avec précision les performances des processus frontaliers relatifs aux flux commerciaux, notamment les procédures de dédouanement et de mainlevée des marchandises, et contribue à repérer les goulets d'étranglements y afférents de façon à concevoir des solutions appropriées pour améliorer le processus de dédouanement. Il permet la formulation de solutions adaptées afin de résoudre les inefficacités de tout échelon dans le processus global de dédouanement et de mainlevée, conduisant ainsi à une réduction des délais de dédouanement et des coûts des transactions commerciales.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés)	○ Connecté à tous les indicateurs entrant dans la dimension Facilitation des échanges et compétitivité économique

Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?	○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; Efficacité ; Retardé ; Quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes Outils/systèmes de dédouanement automatisé utilisés par les organismes frontaliers Rapport TRS, le cas échéant
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée	Annuelle (année civile)

<i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Le temps moyen nécessaire pour la mainlevée entre le dépôt de la déclaration d'exportation et le chargement des marchandises à bord du moyen de transport pour l'exportation est ventilé par : • Acteur responsable : ○ Entreprises (temps pris par le secteur privé, par ex. pour intégrer les soumissions documentaires), y compris le temps entre la soumission de la déclaration d'exportation et l'arrivée des marchandises au bureau de sortie. ○ Autres organismes gouvernementaux. Temps pris pour émettre la licence/le permis/l'approbation avant le départ des marchandises. ○ Douane seule, y compris le temps pris pour l'évaluation documentaire et pour l'inspection/examen. • Mode de transport (aérien, maritime, terrestre, ferroviaire) • OEA/autres opérateurs
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Temps pour le traitement des déclarations en douane ○ Géorgie : Temps consacré aux procédures douanières ○ Jordanie : Temps pour la mainlevée des marchandises/temps pour l'achèvement des formalités douanières ○ Chine : Temps de rotation moyen des conteneurs ○ Madagascar : Temps de dédouanement ○ Arabie saoudite : Délai de dédouanement médian ○ Japon : TRS

	○ Pérou : Temps total pour la mainlevée des marchandises exportées définitivement (TTLME) ; Temps total pour la mainlevée des marchandises sous déclarations simplifiées pour l'entrée des envois express (DSEER) ○ Togo : Temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises ○ Tunisie : Temps nécessaire par bureau
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Les données peuvent être divulguées au niveau du public pour les principaux KPI, et différents niveaux de divulgation peuvent s'appliquer pour les données ventilées comme suit : • Acteur responsable : ○ Entreprises : DIVULGATION OMD ○ Autres organismes gouvernementaux : DIVULGATION OMD ○ Douane (toutes les activités dans le domaine de responsabilité de la douane) : DIVULGATION PUBLIQUE • OEA/autres opérateurs : DIVULGATION OMD • Déclarations anticipées ou informations avant l'arrivée/HORS déclarations anticipées et informations avant l'arrivée : DIVULGATION OMD • Mode de transport (aérien, maritime, terrestre, ferroviaire) : DIVULGATION OMD
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	Il peut y avoir un écart de quelques jours entre le moment de la soumission de la déclaration à la douane pour son traitement et la date de chargement effective. Les activités entrant dans le champ de responsabilité de la douane et la répartition des responsabilités entre les différentes parties prenantes dans un pays dépendent du cadre législatif.

KPI « Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'exportation à compter de l'arrivée des marchandises au lieu placé sous la supervision de la douane »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Temps nécessaire pour la mainlevée physique à l'exportation à compter de l'arrivée des marchandises au lieu placé sous la supervision de la douane
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Temps moyen nécessaire pour les procédures aux frontières entre l'arrivée des marchandises au lieu placé sous la supervision de la douane et le chargement des marchandises à bord du moyen de transport à l'exportation, pour le principal point de sortie, dans un délai prescrit et pour tous les canaux de contrôle.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Mouvement plus fluide des marchandises
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	La moyenne est calculée pour une période sélectionnée et pour les principaux points d'entrée. Chaque Membre doit sélectionner une période représentative (semaine, mois, etc.) et son principal point d'entrée. $\frac{\sum_{i=0}^n T_i}{N}$ T_i = temps entre l'arrivée des marchandises au lieu placé sous la supervision de la douane (calculé par déclaration) et le chargement des marchandises à bord du moyen de transport N = nombre total de déclarations d'exportation Unité de mesure : minutes (jusqu'à 2 décimales)
e) Justification de la mesure (pertinence)	Cet indicateur est utile pour surveiller le flux des marchandises et pour souligner les tendances concernant le temps de traitement par la douane et les

<i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	autres organismes présents aux frontières, pour identifier des domaines d'amélioration possibles afin de promouvoir la facilitation des échanges. Les administrations des douanes, en tant qu'organismes chefs de file aux frontières, jouent un rôle primordial dans l'accélération du mouvement international des marchandises. Pour l'OMD, il est important que les administrations des douanes, en collaboration avec les organismes frontaliers et parties prenantes pertinents, évaluent l'efficacité des processus de dédouanement aux frontières afin d'optimiser la facilitation des échanges et ainsi améliorer la performance globale. Dans cet objectif, l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) mesure, de manière périodique, l'efficacité du processus de dédouanement aux frontières lié aux mouvements de marchandises à l'importation, à l'exportation et en transit dans son intégralité. Cet outil vise à évaluer avec précision les performances des processus frontaliers relatifs aux flux commerciaux, notamment les procédures de dédouanement et de mainlevée des marchandises, et contribue à repérer les goulets d'étranglements y afférents de façon à concevoir des solutions appropriées pour améliorer le processus de dédouanement. Il permet la formulation de solutions adaptées afin de résoudre les inefficacités de tout échelon dans le processus global de dédouanement et de mainlevée, conduisant ainsi à une réduction des délais de dédouanement et des coûts des transactions commerciales.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Connecté à tous les indicateurs entrant dans la dimension Facilitation des échanges et compétitivité économique ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs</i>	Processus ; Efficacité ; Retardé ; Quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes Outils/systèmes de dédouanement automatisé utilisés par les organismes frontaliers Rapport TRS, le cas échéant
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Le temps moyen nécessaire pour la mainlevée entre le dépôt de la déclaration d'exportation et le chargement des marchandises à bord du moyen de transport pour l'exportation est ventilé par : • Acteur responsable : ○ Entreprises (temps pris par le secteur privé, par ex. pour intégrer les soumissions documentaires), y compris le temps entre la soumission

	de la déclaration d'exportation et l'arrivée des marchandises au bureau de sortie. ○ Autres organismes gouvernementaux. Temps pris pour émettre la licence/le permis/l'approbation avant le départ des marchandises. ○ Douane seule, y compris le temps pris pour l'évaluation documentaire et pour l'inspection/examen. ● Mode de transport (aérien, maritime, terrestre, ferroviaire) ● OEA/autres opérateurs
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Temps pour le traitement des déclarations en douane ○ Géorgie : Temps consacré aux procédures douanières ○ Jordanie : Temps pour la mainlevée des marchandises/temps pour l'achèvement des formalités douanières ○ Chine : Temps de rotation moyen des conteneurs ○ Madagascar : Temps de dédouanement ○ Arabie saoudite : Délai de dédouanement médian ○ Japon : TRS ○ Pérou : Temps total pour la mainlevée des marchandises exportées définitivement (TTLME) ; Temps total pour la mainlevée des marchandises sous déclarations simplifiées pour l'entrée des envois express (DSEER) ○ Togo : Temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises ○ Tunisie : Temps nécessaire par bureau
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public.</i>	Les données peuvent être divulguées au niveau du public pour les principaux KPI, et différents niveaux de divulgation peuvent s'appliquer pour les données ventilées comme suit : ● Acteur responsable :

<i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	○ Entreprises : DIVULGATION OMD ○ Autres organismes gouvernementaux : DIVULGATION OMD ○ Douane (toutes les activités dans le domaine de responsabilité de la douane) : DIVULGATION PUBLIQUE • OEA/autres opérateurs : DIVULGATION OMD • Déclarations anticipées ou informations avant l'arrivée/HORS déclarations anticipées et informations avant l'arrivée : DIVULGATION OMD • Mode de transport (aérien, maritime, terrestre, ferroviaire) : DIVULGATION OMD
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Il peut y avoir un écart de quelques jours entre le moment de la soumission de la déclaration à la douane pour son traitement et la date de chargement effective. Les activités entrant dans le champ de responsabilité de la douane et la répartition des responsabilités entre les différentes parties prenantes dans un pays dépendent du cadre législatif.

Circulation facilitée des personnes

KPI « Passagers aériens soumis à une inspection physique »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Passagers aériens soumis à une inspection physique
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Pourcentage de passagers aériens soumis à une inspection physique (canal rouge ou similaire)

c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Circulation facilitée des personnes
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$A/B \times 100$ A : nombre de passagers aériens soumis à une inspection physique (canal rouge ou similaire) au cours d'une période spécifique et dans un aéroport représentatif B : total nombre des passagers aériens au cours d'une période spécifique et dans un aéroport représentatif
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le taux d'inspection physique dépend du système de ciblage et de gestion des risques. De nos jours, l'inspection physique des voyageurs et des documents de voyage ne représente qu'une infime partie des contrôles aux frontières concernant les passagers aériens. Le reste du processus de contrôle aux frontières s'appuie sur des données électroniques sécurisées, dont une partie est fournie lorsque le passager achète un billet et une autre partie lorsque ce dernier embarque à bord de l'avion. Le traitement et l'analyse des Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) peuvent potentiellement réduire les inconvénients et les retards éventuels pour les voyageurs résultant du traitement nécessaire des passagers aux frontières. Les RPCV reposent sur la saisie avant le départ, par l'exploitant d'aéronef, des données biographiques d'un voyageur ainsi que d'autres renseignements concernant le vol, et la transmission de ces renseignements par voie électronique aux organismes du pays de départ et (ou) de destination chargés des contrôles aux frontières. Les RPCV peuvent être un outil d'aide à la prise de décision utilisé par les organismes chargés des contrôles aux frontières pour détecter une personne présentant un intérêt ou une personne justifiant un examen anticipé avant le voyage, le départ, l'arrivée ou le transit prévu(e).

f) Liens vers d'autres indicateurs (AÀ considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier) ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Résultats ; efficacité ; efficience ; quantitatif ; retardé KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Système de dédouanement Données primaires

i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées	Pays

(préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	

Renforcement de la qualité des services

KPI « Engagement de service »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Engagement du service
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le nombre d'engagements de service publiés <u>pour la fourniture du service douanier</u>. Le « Service » désigne la fourniture des activités douanières aux personnes ou organisations nécessitant une action de la part de l'administration des douanes. Exemple de service : l'émission d'une décision douanière dans un certain délai. Les engagements de service sont l'expression de <u>l'intention d'une administration des douanes de proposer des services compétents, accessibles et équitables d'une manière aussi rapide que professionnelle et courtoise</u>. Les engagements de service doivent être publiés (par ex. normes de service, chartes de service, etc.) et pas seulement approuvés en interne, afin

	d'être à la disposition du public et pour permettre à la douane de gérer les attentes du client. Les engagements de service dépendent du contexte national et peuvent concerner, par exemple, la ponctualité, la transparence dans la prise de décision, l'automatisation des services sans erreur. Les services douaniers n'incluent pas les services internes fournis aux agents des douanes par l'administration. Cet indicateur vise l'amélioration continue de l'engagement d'une administration des douanes envers ses clients, en termes d'élaboration, de contrôle, de communication et d'amélioration des services.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Renforcement de la qualité des services
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre d'engagements de service publiés par la douane
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Les engagements de service sont l'expression de <u>l'intention d'une administration des douanes de proposer des services compétents, accessibles et équitables d'une manière aussi rapide que professionnelle et courtoise.</u> Les engagements de service servent un objectif de fourniture de services compétents, accessibles et équitables d'une manière aussi rapide que professionnelle et courtoise. Les engagements de service doivent par conséquent être suivis et communiqués. Pour ce KPI, les administrations des douanes sont incitées à identifier l'ensemble de leurs services douaniers et à recenser le nombre de services douaniers qui ont fait l'objet d'engagements de service publiés. L'objectif est de veiller à ce que les services externes de l'administration des douanes soient assortis de normes exhaustives et transparentes centrées sur le client, d'objectifs spécifiques et d'informations concernant la performance, pour

	tous les canaux de fourniture de service utilisés, et il est recommandé de mettre ces informations à disposition sur le site Web de l'administration.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	« Renforcement de la qualité des services » « Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé »
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Efficacité ; avancé ; quantitatif ; structurel KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Inventaire des services

i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire) - <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	Pour ce KPI spécifique, la valeur cible est un élément obligatoire au niveau national, déterminé d'après les documents-cadres (par ex. accords internationaux, lois nationales, etc.). La communication des engagements de service et de la valeur cible est un moyen de renforcer la confiance des opérateurs et des autres clients, en plus d'être la manifestation d'un effort de transparence envers le public.
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Singapour : Singapour : normes de service publiées sur le site Web de la douane de Singapour
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet</i>	Public

<i>indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Cet indicateur repose sur des engagements de service correctement communiqués aux parties prenantes. Le degré de motivation et le niveau d'engagement de service peuvent avoir une incidence sur l'indicateur. Ce KPI peut ne pas être pertinent en fonction du cadre national. Toutefois, un pays peut œuvrer progressivement afin d'améliorer la fourniture de service, les procédures et les technologies pour un mouvement plus fluide des marchandises et des personnes. Le type de services et les modalités de la fourniture du service peuvent varier en fonction des différents contextes nationaux.

KPI « Fourniture du service »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Fourniture du service
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le pourcentage moyen de services exécutés conformément aux normes de service. Les services externes essentiels (importation, exportation, transit, services aux passagers) sont exécutés conformément aux normes de service. Les normes de service peuvent être établies en interne ou en conformité avec des normes établies dans des accords internationaux ou dans des textes de loi.

	Le « Service » désigne la fourniture des activités douanières aux personnes ou organisations nécessitant une action de la part de l'administration des douanes. Exemple de service : l'émission d'une décision douanière dans un certain délai. Les normes de service sont des critères techniques documentés selon lesquels l'exécution de ces activités est mesurée.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Renforcement de la qualité des services
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$\sum_{i=1}^n \left(\frac{A}{B} \right) i * 100$ A = Nombre de transactions conformes à la norme de service B = Nombre de transactions pour chaque type de service i = type de normes de service Pourcentage (%) moyen de services exécutés conformément aux normes de service.
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Ce KPI suppose que les normes de service soient établies et suivies pour évaluer le niveau de conformité par rapport au KPI « Engagement de service publié pour la fourniture du service douanier » (autres KPI). Le degré de satisfaction client varie en fonction des pays. En mesurant l'alignement sur les normes de service, cet indicateur n'est pas dépendant des effets d'échelle. L'indicateur peut servir de facteur de motivation pour la performance du personnel.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés)	KPI « Engagement de service publié pour la fourniture du service douanier » pour le résultat escompté « Renforcement de la qualité des services ».

Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?	KPI « Dialogue avec le secteur privé » pour le résultat escompté « Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé ».
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Efficacité ; retardé ; quantitatif ; processus KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Bases de données de fourniture du service douanier Rapports d'audit, le cas échéant
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée	Annuelle (année civile)

<i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire) - <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	Pour ce KPI spécifique, la valeur cible est un élément obligatoire au niveau national, déterminé d'après le document-cadre (par ex. accord international, loi nationale, etc.). La communication des normes de service et de la valeur cible est un moyen de renforcer la confiance des opérateurs et des autres clients, en plus d'être la manifestation d'un effort de transparence envers le public.
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Singapour : normes de services publiées sur le site Web de la douane de Singapour
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées</i>	Public

<i>(préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Cet indicateur repose sur des normes de service correctement communiquées aux parties prenantes. Le degré de motivation et le niveau des normes internationales peuvent avoir une incidence sur l'indicateur. Ce KPI peut ne pas être pertinent en fonction du cadre national. Toutefois, un pays peut œuvrer progressivement afin d'améliorer la fourniture de service, les procédures et les technologies pour un mouvement plus fluide des marchandises et des personnes. Le type de services et les modalités de la fourniture du service peuvent varier en fonction des différents contextes nationaux.

Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier)

KPI « Taux de déclarations électroniques »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Taux de déclarations électroniques
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Pourcentage de déclarations d'importation/d'exportation/de transit/de chargement soumises par voie électronique (numérisées/soumises par des canaux numériques), y compris au travers du Guichet unique

c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier)
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A/B x100 A : nombre total de déclarations d'importation, d'exportation, de transit et de chargement soumises par voie électronique (par tout canal numérique à l'exclusion du courrier électronique). <u>Les déclarations électroniques ne concernent pas le téléversement de copies scannées, mais se réfèrent aux déclarations numérisées, c'est-à-dire soumises par le biais de messages électroniques.</u> B : nombre total de déclarations d'importation, d'exportation, de transit et de chargement (soumises par voie électronique ou par tout autre moyen). Pourcentage de déclarations d'importation/d'exportation/de transit/de chargement soumises par voie électronique, y compris au travers du Guichet unique
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'indicateur mesure le degré de numérisation pour les échanges commerciaux dématérialisés (sans papier). Il est destiné à mesurer l'utilisation de la télématique pour soumettre des déclarations en douane pour répondre aux exigences réglementaires relatives à l'importation/exportation/au transit. Les canaux de soumission non électronique peuvent également être mis en place en tant que solution de continuité opérationnelle activée en cas de perturbation de l'environnement électronique.
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés)</i>	○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Circulation facilitée des personnes ○ Renforcement de la qualité des services ○ Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé.

<i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Efficacité accrue du dédouanement et de l'exécution des services dans le cadre du commerce électronique
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes

i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Régime des échanges : importation/exportation/transit
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Japon : Pourcentage des déclarations à l'importation/exportation réalisées via le Guichet unique par rapport au total des déclarations ○ Italie : Pourcentage des déclarations (importation, exportation, transit) soumises à l'aide de fichiers électroniques dans tous les bureaux ○ Maroc : Taux de dématérialisation. Nombre de documents échangés via le Guichet unique ○ Tunisie : Taux de dématérialisation des procédures douanières (nombre de procédures douanières dématérialisées/nombre total de procédures de dédouanement) ○ Finlande : Taux de déclarations électroniques
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des</i>	Public

<i>résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	L'indicateur peut ne pas être important pour les pays où le taux de dématérialisation est proche de 100 %.

KPI « Normalisation des données »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Normalisation des données
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Pourcentage de déclarations en douane ayant fait l'objet d'un processus de normalisation des données au travers de l'adoption du Modèle de données de l'OMD (MD). L'indicateur mesure la conformité des différents types de déclarations en douane (déclaration d'importation, d'exportation, de transit, de chargement) par rapport au MD OMD.

c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier)
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre de types de déclarations en douane normalisées conformément au Modèle de données de l'OMD (MD) au cours de l'année civile écoulée B = nombre total de types de déclarations en douane (déclaration d'importation, d'exportation, de transit, de chargement) au cours de l'année civile écoulée
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'indicateur mesure le degré de normalisation des types de déclaration (déclaration d'importation, d'exportation, de transit, de chargement) conformément au Modèle de données de l'OMD (MD). Le Modèle de données de l'OMD est une compilation d'ensembles de définitions de données et de messages électroniques clairement structurés, harmonisés, normalisés et réutilisables, conçue pour répondre aux exigences opérationnelles et juridiques de la douane et des autres organismes de réglementation des flux transfrontières (ORFT) responsables de la gestion des frontières. La normalisation des données conformément au Modèle de données de l'OMD implique le développement d'un dossier « Mon dossier d'information » (MyIP), qui constitue une étape de la mise en œuvre du MD, comme indiqué ci-après. Niveau d'adoption du Modèle de données de l'OMD : S : Les systèmes d'information ont été vérifiés pour s'assurer de leur conformité au Modèle de données de l'OMD (les tableaux relatifs à

	la conformité des systèmes au Modèle de données de l'OMD ont été communiqués au Secrétariat de l'OMD) P : Les projets impliquant l'utilisation du Modèle de données de l'OMD sont en cours ou ont été menés à bien M : Une mise en correspondance des éléments de données des systèmes d'information nationaux avec le Modèle de données de l'OMD a été menée et les résultats de cet exercice ont (dans certains cas) été communiqués au Secrétariat de l'OMD DI : Le dossier intitulé « Mon dossier d'information » a été publié par le Membre. ND : Les informations relatives à la conformité au Modèle de données de l'OMD ne sont pas disponibles
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Circulation facilitée des personnes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif

à mesurer l'application des outils de l'OMD	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Page Web du Modèle de données de l'OMD
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Maroc : Taux de dématérialisation ; Nombre de documents échangés via le Guichet unique

	○ Tunisie : Taux de dématérialisation des procédures douanières (nombre de procédures douanières dématérialisées/nombre total de procédures de dédouanement)
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	Les exigences documentaires de la douane et des autres organismes gouvernementaux comprennent tous les documents requis par les organismes gouvernementaux nécessaires pour soumettre une déclaration en douane, y compris les documents commerciaux justificatifs L'harmonisation des données n'entre pas dans le champ d'application de cet indicateur. L'harmonisation des données permettrait également de garantir que les données exigées par les autorités réglementaires aux frontières soient simples, claires et non redondantes ; qu'elles soient basées sur des normes internationales. Ceci est essentiel à la mise en place d'un environnement de Guichet unique.

Efficacité accrue du dédouanement et de l'exécution des services dans le cadre du commerce électronique

KPI « Taux des envois passant par le commerce électronique ayant bénéficié d'une mainlevée immédiate »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Taux des envois passant par le commerce électronique ayant bénéficié d'une mainlevée immédiate
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Pourcentage annuel des envois du commerce électronique transfrontalier ayant bénéficié d'une mainlevée immédiate à leur arrivée. Le commerce électronique transfrontalier fait référence à toutes les transactions réalisées de manière numérique via un réseau informatique (par exemple l'Internet) et qui engendre des mouvements de marchandises physiques qui sont soumis à des formalités douanières et destinés à un consommateur. Les envois du commerce électronique incluent les transactions entre entreprises et consommateurs (B2C) ainsi que les transactions entre consommateurs (C2C). Selon le Cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique transfrontalier, le commerce électronique transfrontalier se caractérise par : ☐ la commande, la vente, la communication et, le cas échéant, le paiement en ligne ; ☐ des transactions ou envois transfrontaliers ; ☐ des biens physiques (tangibles) ; et

	☐ destinés à un consommateur/acheteur (commercial ou non commercial). <u>D'autres pratiques nationales peuvent également être incluses dans le champ du commerce électronique pour les besoins de cet indicateur.</u> Les envois du commerce électronique peuvent être identifiés par le transporteur, ou par le biais de déclarations simplifiées ou d'autres solutions. La mainlevée immédiate ne concerne pas les envois soumis à un contrôle de la douane (examen physique ou INI).
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue du dédouanement et de l'exécution des services dans le cadre du commerce électronique
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre d'envois du commerce électronique transfrontalier qui bénéficient d'une mainlevée immédiate à leur arrivée au cours de l'année civile La mainlevée immédiate ne concerne pas les envois soumis à un contrôle de la douane (examen physique ou INI). B = nombre total d'envois du commerce électronique transfrontalier au cours de l'année civile
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Selon la Norme 6 du Cadre de normes pour le commerce électronique (Procédures de dédouanement simplifiées) : « Les administrations des douanes, en coordination avec d'autres organismes gouvernementaux compétents, le cas échéant, devraient instaurer et maintenir des formalités ou procédures de dédouanement simplifiées, fondées sur un traitement et sur une évaluation des risques avant l'arrivée des envois de commerce électronique transfrontalier et sur des procédures aux fins de la mainlevée immédiate des envois à faible risque à l'arrivée ou au départ. Les formalités

	<i>ou procédures de dédouanement simplifiées devraient inclure, selon le cas, un système de dédouanement par comptes pour le recouvrement des droits ou taxes et pour la gestion des retours de marchandises. »</i> Cet indicateur est l'un des <u>KPI</u> sur la mise en œuvre du Cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier qui ont été finalisés lors des 227^e/228^e sessions du Comité technique permanent (CTP).
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier) ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations,	Système de dédouanement

<i>etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par régime des échanges : importation/exportation
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Chine : Efficacité des contrôles et de la mainlevée pour les marchandises passant par le commerce électronique sur une année.
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public <i>Utilisation prévue et divulgation des</i>	Public

<i>résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Le commerce électronique transfrontalier fait référence à toutes les transactions réalisées de manière numérique via un réseau informatique (par exemple l'Internet) et qui engendre des mouvements de marchandises physiques qui sont soumis à des formalités douanières. Ce KPI nécessite un niveau de maturité plus avancé en matière de mesure et de gestion du commerce électronique. Difficulté à identifier ce qu'est le « commerce électronique » : difficulté à distinguer les transactions réalisées de manière numérique via un réseau informatique (par ex. l'Internet). La comparabilité entre pays est affectée par la diversité des pratiques nationales mises en œuvre pour l'identification des envois du commerce électronique.

KPI « Temps de dédouanement moyen des envois du commerce électronique transfrontalier à faible risque »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Temps de dédouanement moyen des envois du commerce électronique transfrontalier à faible risque

b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Temps moyen nécessaire pour le dédouanement des envois du commerce électronique entre le dépôt de la déclaration en douane et la fin des formalités de douane, <u>pour une période donnée</u> et pour les envois du commerce électronique à faible risque. Le commerce électronique transfrontalier fait référence à toutes les transactions réalisées de manière numérique via un réseau informatique (par exemple l'Internet) et qui engendre des mouvements de marchandises physiques qui sont soumis à des formalités douanières et destinés à un consommateur. Les envois du commerce électronique incluent les transactions entre entreprises et consommateurs (B2C) ainsi que les transactions entre consommateurs (C2C). Selon le Cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique transfrontalier, le commerce électronique transfrontalier se caractérise par : ☐ la commande, la vente, la communication et, le cas échéant, le paiement en ligne ; ☐ des transactions ou envois transfrontaliers ; ☐ des biens physiques (tangibles) ; et ☐ destinés à un consommateur/acheteur (commercial ou non commercial). <u>D'autres pratiques nationales peuvent également être incluses dans le champ du commerce électronique pour les besoins de cet indicateur.</u> Les envois du commerce électronique peuvent être identifiés par le transporteur, ou par le biais de déclarations simplifiées ou d'autres solutions.
--	---

	Cet indicateur mesure le temps de dédouanement uniquement pour les envois du commerce électronique à faible risque , tels que définis par la système national de gestion des risques.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue du dédouanement et de l'exécution des services dans le cadre du commerce électronique
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	Temps moyen nécessaire pour le dédouanement des envois du commerce électronique entre le dépôt de la déclaration en douane et la fin des formalités de douane, <u>pour une période donnée</u> et pour les envois du commerce en ligne à faible risque. $\frac{\sum_{i=0}^n T_i}{N}$ T_i = temps entre le dépôt de la déclaration en douane et la fin des formalités de douane, <u>pour une période donnée</u> et pour les envois du commerce électronique à faible risque (calculé par déclaration) N = nombre total de déclarations pour des envois du commerce électronique Unité de mesure : minutes (jusqu'à 2 décimales)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Une gestion efficace du commerce électronique transfrontalier passe fondamentalement par la soumission d'informations exactes en temps opportun directement à la source afin de permettre une évaluation des risques précoce et un dédouanement des transactions légitimes dans un environnement automatisé n'exigeant que des interventions matérielles minimales. Selon la Norme 6 du Cadre de normes pour le commerce électronique (Procédures de dédouanement simplifiées) : « <i>Les administrations des douanes, en coordination avec d'autres organismes gouvernementaux compétents, le cas échéant, devraient instaurer et maintenir des formalités ou procédures de dédouanement simplifiées, fondées sur un traitement et sur une évaluation des risques avant l'arrivée des envois de commerce électronique transfrontalier et sur des procédures aux fins de la mainlevée immédiate des envois à faible risque à l'arrivée ou au départ. Les</i>

	<i>formalités ou procédures de dédouanement simplifiées devraient inclure, selon le cas, un système de dédouanement par comptes pour le recouvrement des droits ou taxes et pour la gestion des retours de marchandises. »</i> Cet indicateur est l'un des <u>KPI</u> sur la mise en œuvre du Cadre de normes pour le commerce électronique qui ont été finalisés lors des 227^e/228^e sessions du Comité technique permanent (CTP).
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés)</i> <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier) Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i>	Système de dédouanement

– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public	Public

<i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	La comparabilité entre pays est affectée par la diversité des pratiques nationales mises en œuvre pour l'identification des envois du commerce électronique.

KPI « Partage des envois du commerce électronique »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Partage des envois du commerce électronique
b) Description de l'indicateur	L'indicateur mesure le partage des envois du commerce électronique destinés à l'importation et l'exportation .

<i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Le commerce électronique transfrontalier fait référence à toutes les transactions réalisées de manière numérique via un réseau informatique (par exemple l'Internet) et qui engendre des mouvements de marchandises physiques qui sont soumis à des formalités douanières et destinés à un consommateur. Les envois du commerce électronique incluent les transactions entre entreprises et consommateurs (B2C) ainsi que les transactions entre consommateurs (C2C). Selon le Cadre de normes de l'OMD pour le commerce électronique transfrontalier, le commerce électronique transfrontalier se caractérise par : ☐ la commande, la vente, la communication et, le cas échéant, le paiement en ligne ; ☐ des transactions ou envois transfrontaliers ; ☐ des biens physiques (tangibles) ; et ☐ destinés à un consommateur/acheteur (commercial ou non commercial). <u>D'autres pratiques nationales peuvent également être incluses dans le champ du commerce électronique pour les besoins de cet indicateur.</u> Les envois du commerce électronique peuvent être identifiés par le transporteur, ou par le biais de déclarations simplifiées ou d'autres solutions.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue du dédouanement et de l'exécution des services dans le cadre du commerce électronique
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ?</i>	$(A/B) \times 100$ A : nombre total d'envois du commerce électronique (importation et exportation)

<i>Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	B : nombre total d'envois (importation et exportation)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Au cours de la dernière décennie, l'explosion du commerce électronique transfrontalier de marchandises a ouvert d'énormes perspectives pour l'économie mondiale, générant de nouveaux moteurs de croissance, le développement de nouveaux modèles d'entreprise, créant de nouvelles tendances de consommation et de nouveaux emplois. Cette croissance sans précédent a révolutionné la façon dont les entreprises et les consommateurs commercialisent, vendent et achètent des biens en offrant davantage de choix et des options de transport, de paiement et de livraison innovantes. Cela a également ouvert de nouvelles perspectives économiques au niveau mondial aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME), en leur donnant un accès plus large aux marchés étrangers grâce à une diminution des barrières et des coûts d'entrée. Cet environnement commercial en évolution rapide exige une réponse globale et circonstanciée de la part de toutes les parties prenantes, y compris des autorités douanières, pour répondre à la croissance sans précédent du volume des échanges et aux risques accrus à la frontière. Une mesure précise du phénomène du commerce électronique transfrontalier constitue un élément fondamental pour l'adoption d'une politique pondérée et la prise de décisions éclairées au niveau opérationnel. Par ailleurs, elle pourrait s'avérer utile pour améliorer la gestion des risques en permettant de relever les tendances, les modèles et les dynamiques émergentes. Les administrations des douanes devraient travailler, de concert avec d'autres organismes gouvernementaux compétents, en étroite coopération avec les acteurs du commerce électronique afin de saisir, de mesurer, d'analyser et de publier avec précision les statistiques afférentes au commerce électronique transfrontalier, conformément aux normes statistiques internationales et aux politiques nationales, aux fins d'une prise de décision éclairée. https://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/facilitation/activities-and-

	programmes/ecommerce/wco-framework-of-standards-on-crossborder-ecommerce fr.pdf
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Échanges commerciaux dématérialisés (sans papier) ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports</i>	Système de dédouanement

<i>sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par régime des échanges : importation/exportation
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public	Public

– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	

II. Recouvrement

Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation

KPI « Ratio des décisions contraignantes en matière de classement pour les déclarations d'importation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Ratio des décisions contraignantes en matière de classement pour les déclarations d'importation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Le ratio du nombre total de décisions contraignantes en matière de classement valables au cours de l'année civile par rapport au nombre de déclarations d'importation.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Respect accru des règles de classement des marchandises
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A – Nombre total annuel de décisions contraignantes en matière de classement émises et valables au cours de l'année civile B – Nombre total annuel de déclarations d'importation au cours de la même période
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Comme stipulé dans la Norme 9.9 de la CKR : « La douane communique des renseignements contraignants à la demande des personnes intéressées, pour autant qu'elle dispose de tous les renseignements qu'elle juge nécessaires. » Le terme « décision contraignante » est utilisé au sens de « décision anticipée » dans l'ALE (réf. Article 3) et de « Renseignement tarifaire contraignant » (RTC) au niveau de l'UE. Il ne s'agit pas d'une exigence légale, mais cela permet de s'assurer que les marchandises sont déclarées en utilisant le code de marchandise approprié, car une décision contraignante est émise par une administration

	des douanes (éventuellement après un contrôle en laboratoire) et contribue grandement à l'application correcte des règles de classement. Le respect des règles de classement doit augmenter si la valeur du KPI augmente, étant donné que les importateurs préféreront utiliser les RTC pour le classement de leurs marchandises. Le respect accru des règles de classement des marchandises doit avoir un impact positif sur le respect volontaire des règles en matière de recettes.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Recouvrement plus juste Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes Mobilisation plus efficace des recettes par le biais de techniques modernes et par l'application correcte des règles d'évaluation en douane Amélioration du recouvrement des recettes légalement exigibles grâce à la lutte contre l'évasion de recettes et une efficacité accrue du recouvrement Mouvement plus fluide des marchandises Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé.
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance</i>	Processus ; efficacité ; avancé ; quantitatif ; conformité KPI pour mesurer la performance douanière

<i>douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Registres administratifs dans la base de données des Membres de l'OMD
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire) - <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	Au niveau national, il est recommandé aux Membres de définir une valeur cible après analyse des résultats de l'évaluation.
m) Exemple de pays (non obligatoire)	○ UE : Nombre de décisions en matière de Renseignement tarifaire contraignant (RTC)

<i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Certains pays peuvent ne pas être en mesure de fournir les données pour cet indicateur en raison du degré de mise en œuvre des décisions contraignantes en matière de classement. Au plan national, il est recommandé de mettre en place un suivi du KPI au niveau du Chapitre du SH.

KPI « Degré de non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation (nombre) »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Degré de non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation (nombre)
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Nombre d'envois contrôlés (inspection documentaire et/ou physique) pour lesquels des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation ont été détectées par rapport au nombre total d'envois contrôlés Les violations des règles de classement peuvent également être qualifiées d'atteintes, de contraventions, d'infractions, de délits ou de classement erroné. Les violations des règles d'origine peuvent également être qualifiées d'atteintes, de contraventions, d'infractions, de délits et de mauvaise application ou erreur d'application des règles d'origine. Les violations des règles d'évaluation peuvent également être qualifiées d'atteintes, de contraventions, d'infractions, de délits et de mauvaise application ou erreur d'application des règles d'évaluation en douane. Une augmentation de la valeur de cet indicateur peut illustrer une augmentation du non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation ; toutefois, cela peut également révéler une amélioration des systèmes de gestion des risques et de détection, conduisant à une augmentation du taux de détection. Dans cette optique, les pays devraient observer s'il y a eu des changements dans les profils de gestion des risques ou les systèmes de détection qui ont influé sur les décisions relatives aux envois contrôlés pour vérifier s'il y a eu

	des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation au cours de la période considérée. <i>***Cet indicateur n'inclut pas les violations détectées dans le cadre du contrôle a posteriori (CAP).</i>
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre total d'envois contrôlés (inspection documentaire et/ou physique) pour lesquels des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation ont été détectées B = nombre total d'envois contrôlés
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La mesure du non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation doit être considérée comme une approche pratique permettant de comparer la non-conformité et la conformité et de comprendre les raisons de la non-conformité. Une analyse approfondie des raisons de la non-conformité permettra de renseigner les administrations des douanes sur les mesures à prendre pour réduire cette non-conformité. Le respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation doit avoir un impact positif sur le respect volontaire des règles en matière de recettes. L'indicateur peut mesurer l'efficacité du mécanisme en place pour favoriser le respect des règles de classement, par exemple les décisions contraignantes, les critères d'origine, la base de données d'évaluation, etc.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les	Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation Recouvrement plus juste Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes

KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Amélioration du recouvrement des recettes légalement exigibles grâce à la lutte contre l'évasion de recettes et une efficacité accrue du recouvrement Mouvement plus fluide des marchandises Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé.
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif ; conformité KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres administratifs dans les bases de données douanières nationales / régionales
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire)	

<i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Chaque trimestre
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Ventilé par • Classement • Règles d'origine • Évaluation
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	Au niveau national, il est recommandé aux Membres de définir une valeur cible après analyse des résultats de l'évaluation.
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i>	OMD

– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Cet indicateur ne mesure pas les violations détectées dans le cadre du contrôle a posteriori (CAP). Un KPI distinct est destiné à mesurer l'efficacité du CAP, à savoir le KPI pour le résultat escompté « Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ». Au plan national, il est recommandé de mettre en place un suivi du KPI au niveau du Chapitre du SH. La valeur de l'indicateur peut être faible, même si le montant généré par les droits ajustés sur les envois à la suite de violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation détectées peut être relativement élevé et, de même, la valeur de l'indicateur peut être élevée, même si le montant généré par les droits ajustés sur les envois à la suite de violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation détectées peut être relativement faible. Par conséquent, ce KPI devrait être complété par l'autre KPI basé sur le montant généré par les droits ajustés.

KPI « Degré de non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation (valeur) »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Degré de non-respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation (valeur)
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Proportion du montant généré par les droits ajustés sur les envois pour lesquels des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation ont été détectées, par rapport au montant généré par l'ensemble des droits *****Cet indicateur n'inclut pas les droits générés / ajustés sur les envois faisant suite à des violations détectées dans le cadre du contrôle a posteriori (CAP). Les violations des règles de classement peuvent également être qualifiées d'atteintes, de contraventions, d'infractions, de délits ou de classement erroné. Les violations des règles d'origine peuvent également être qualifiées d'atteintes, de contraventions, d'infractions, de délits et de mauvaise application ou erreur d'application des règles d'origine. Les violations des règles d'évaluation peuvent également être qualifiées d'atteintes, de contraventions, d'infractions, de délits et de mauvaise application ou erreur d'application des règles d'évaluation en douane.

	***Cet indicateur n'inclut pas les violations détectées dans le cadre du contrôle a posteriori (CAP).
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A/B x 100 % A = montant total généré par les droits ajustés sur les envois pour lesquels des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation ont été détectées B = montant total généré par l'ensemble des droits ***L'unité de mesure utilisée pour ce KPI dans le MMP est le dollar américain (USD) ; le taux de change applicable sera indiqué dans la communication officielle du lancement du MMP par l'OMD. *****Cet indicateur n'inclut pas les violations détectées dans le cadre du contrôle a posteriori (CAP).
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La mesure du non-respect des règles de classement et des règles d'origine devrait être considérée comme une approche pratique pour comparer la non-conformité et la conformité, ainsi que pour comprendre les raisons de la non-conformité. Une analyse approfondie des raisons de la non-conformité permettra de renseigner les administrations des douanes sur les mesures à prendre pour réduire cette non-conformité. La proportion d'envois contrôlés (inspection documentaire et/ou physique) pour lesquels des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation ont été détectées par rapport au nombre total

	d'envois contrôlés peut être faible, même si le montant généré par les droits ajustés sur les envois à la suite de violations détectées des règles de classement, d'origine et d'évaluation peut être relativement élevé et, par conséquent, la proportion d'envois contrôlés (inspection documentaire et/ou physique) pour lesquels des violations des règles de classement, d'origine et d'évaluation ont été détectées par rapport au nombre total d'envois contrôlés peut être élevée, même si le montant généré par les droits ajustés sur les envois à la suite de violations détectées des règles de classement, d'origine et d'évaluation peut être relativement faible. Par conséquent, la proportion d'envois contrôlés (inspection documentaire et/ou physique) pour lesquels des violations ont été détectées devrait être analysée parallèlement à la proportion du montant généré par les droits ajustés sur les envois à la suite de violations détectées. L'analyse comparative sera également utile pour améliorer les profils de gestion des risques ou les systèmes de détection influant sur les décisions relatives aux envois contrôlés pour vérifier le respect des règles de classement, d'origine et d'évaluation au cours de la période considérée. De plus, l'analyse comparative fournira des indications supplémentaires dans l'optique d'un recouvrement des recettes plus juste.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation Recouvrement plus juste Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes Circulation facilitée des marchandises Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif ; conformité KPI pour mesurer la performance douanière

<i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres administratifs dans les bases de données douanières nationales / régionales
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Trimestrielle

k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	<i>Ventilé par</i> • Classement • Règles d'origine • Évaluation
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	Il est recommandé aux Membres de définir une valeur cible au plan national, après analyse des résultats de l'évaluation.
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	OMD

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	****Cet indicateur ne mesure pas les violations détectées dans le cadre du contrôle a posteriori (CAP). Un KPI distinct est destiné à mesurer l'efficacité du CAP. Au plan national, il est recommandé de mettre en place un suivi du KPI au niveau de chaque Chapitre du SH.
--	--

Utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine

KPI « Utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Ce KPI mesure la proportion de la valeur d'un envoi qui bénéficie d'un traitement préférentiel basé sur l'origine (par exemple, dans le cadre d'un accord de libre-échange ou d'un système de préférences généralisées). Le traitement préférentiel de l'envoi peut être accordé sur la base de la réciprocité (par ex. dans le cadre d'un accord de libre-échange) ou de la non-réciprocité (par ex. dans le cadre d'un système de préférences généralisées ou SPG).
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A – Valeur des envois bénéficiant d'un traitement préférentiel sur la période considérée B – Valeur des envois potentiellement éligibles dans le cadre d'un régime tarifaire préférentiel sur la période considérée

	<i>***Le terme « potentiellement éligible » désigne les envois dont le pays d'origine déclaré a conclu un accord commercial préférentiel avec le pays d'importation.</i> <i>Il convient de noter que, dans la pratique, tous les envois pris en compte dans le dénominateur B ne seraient généralement pas éligibles à un traitement préférentiel, car les exigences en matière d'origine préférentielle sont souvent plus strictes que celles qui s'appliquent à l'origine non préférentielle : B fournit simplement la limite supérieure d'utilisation potentielle.</i> <i>Exemple :</i> <i>Un accord commercial préférentiel est en vigueur avec le pays X. La valeur totale des envois importés au cours de la période dont l'origine déclarée des marchandises est le pays X est de 100 millions d'USD.</i> <i>La valeur totale des envois pour lesquels une préférence a été revendiquée et accordée en vertu de l'accord commercial est de 55 millions d'USD.</i> <i>Dans ce scénario, A correspond à 55 millions d'USD et B correspond à 100 millions d'USD, ce qui donne un taux d'utilisation de 55 %. (55 / 100 x 100 %).</i> <i>Les raisons pour lesquelles 45 % des échanges de marchandises sont réalisés sans avoir recours aux dispositions de l'accord commercial sont probablement diverses. Cela peut être lié, par exemple, au caractère restrictif des exigences par rapport aux règles d'origine non préférentielle, aux coûts liés à l'obtention du traitement préférentiel par rapport aux avantages obtenus, à la difficulté d'obtenir la confirmation du statut auprès des fabricants dans le pays exportateur ou à un manque de connaissance des dispositions de la part des importateurs.</i>
--	---

	<i>Cependant, ce ratio fournit une base pour comparer les usages d'un accord à l'autre ou d'un pays à l'autre moyennant un calcul simple.</i> ***L'unité de mesure utilisée pour ce KPI dans le MMP est le dollar américain (USD) ; le taux de change applicable sera indiqué dans la communication officielle du lancement du MMP par l'OMD.
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La mesure du taux d'utilisation du traitement préférentiel lié à l'origine devrait être considérée comme une approche pratique permettant d'effectuer des comparaisons entre les accords de libre-échange ou entre différents types de marchandises et de comprendre les raisons qui sous-tendent un taux d'utilisation faible. Une analyse approfondie des raisons qui sous-tendent un taux d'utilisation faible aidera les administrations des douanes à faciliter l'utilisation du traitement préférentiel lié à l'origine par le secteur privé. L'utilisation accrue du traitement préférentiel lié à l'origine est censée avoir un impact positif sur l'efficacité des accords commerciaux et des politiques afin de promouvoir la facilitation des échanges. Plus la valeur de l'indicateur augmente, mieux le pays utilise le traitement préférentiel lié à l'origine. L'indicateur peut mesurer l'efficacité de l'accord commercial en vigueur.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Respect accru des règles de classement, d'origine et d'évaluation Recouvrement plus juste
g) Type d'indicateur	Résultat ; efficacité ; indicateurs quantitatifs ; indicateurs retardés.

<i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres administratifs dans les bases de données douanières nationales
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par</i>	Trimestrielle

<i>exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire) - <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	OMD

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Pour ce KPI, l'unité de mesure est la valeur ; cependant, il peut également être mesuré en proportion du nombre d'envois. De nombreux envois de faible valeur proviennent de petites et moyennes entreprises, ce qui signifie que la valeur seule ne reflète pas nécessairement l'avantage global du traitement préférentiel lié à l'origine. Effectuer cette mesure en proportion du nombre d'envois permet de dégager des perspectives supplémentaires et d'offrir une valeur ajoutée.
--	---

Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes

KPI « Pourcentage d'importateurs payant des intérêts »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Pourcentage d'importateurs payant des intérêts
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le nombre d'importateurs payant des intérêts par rapport au nombre total d'importateurs.
c) Aspect de la performance concerné	Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes

<i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$X/Y \times 100$ X désignant le nombre d'importateurs devant acquitter des intérêts et Y le nombre total d'importateurs.
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'hypothèse est que les importateurs qui paient des intérêts ne respectent pas les exigences en matière de recettes. Partant du principe que seuls les importateurs qui ne paient pas à temps et intégralement paient des intérêts, tout importateur payant des intérêts est en non-conformité avec les exigences en matière de recettes.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	- o Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé - o Amélioration du recouvrement des recettes légalement exigibles grâce à la lutte contre l'évasion de recettes et une efficacité accrue du recouvrement - o Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude - o Recouvrement plus juste
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites,</i> <i>indicateurs structurels,</i> <i>indicateurs de processus,</i> <i>indicateurs de résultats,</i> <i>indicateurs d'efficacité,</i> <i>indicateurs d'efficience,</i> <i>indicateurs objectifs,</i> <i>indicateurs subjectifs,</i> <i>indicateurs quantitatifs,</i> <i>indicateurs de conformité/mise</i>	Composite ; processus ; résultat ; efficacité ; efficience ; quantitatif ; indicateurs de conformité ; indicateurs retardés KPI pour mesurer la performance douanière

<i>en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Registres administratifs, statistiques officielles, différents rapports d'évaluation
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation	

<i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	Canada
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	
--	--

KPI « Pourcentage d'évolution des amendes infligées »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Pourcentage d'évolution des amendes infligées
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le nombre de cas sanctionnés par des amendes par rapport au nombre total de déclarations d'importation.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$X/Y * 100$ X désignant le nombre de cas sanctionnés par des amendes et Y le nombre total de déclarations d'importation

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'hypothèse est que les cas sanctionnés par des amendes ne respectent pas les exigences en matière de recettes. Seuls les cas qui ne sont pas sanctionnés par des amendes sont conformes.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	- o Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé - o Amélioration du recouvrement des recettes légalement exigibles grâce à la lutte contre l'évasion de recettes et une efficacité accrue du recouvrement - o Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude - o Recouvrement plus juste
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Composite ; processus ; résultat ; efficacité ; efficience ; quantitatif ; indicateurs de conformité ; indicateurs retardés KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur</i>	Registres administratifs, statistiques officielles, différents rapports d'évaluation

<i>peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	

m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	Canada
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i>	

Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	
--	--

Recouvrement plus juste

KPI « Performance du contrôle après dédouanement »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Performance du contrôle après dédouanement
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure la proportion du montant net calculé/imposé, tenant compte également des ajustements douaniers au montant des recettes résultant du contrôle après dédouanement, incluant le contrôle a posteriori. <u>Contrôle après dédouanement</u> : Aux fins des contrôles douaniers, les autorités douanières peuvent vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées dans une déclaration en douane, une déclaration de dépôt temporaire, une déclaration sommaire d'entrée ou de sortie, une notification ou une déclaration de réexportation, ainsi que l'existence, l'authenticité, l'exactitude et la validité des comptes du déclarant et d'autres registres ayant trait aux opérations en ce qui concerne les marchandises en question ou aux opérations commerciales antérieures ou postérieures impliquant ces marchandises après leur mainlevée. Les autorités peuvent également examiner les marchandises et/ou prélever des échantillons, s'il est possible pour elles de le faire. Le <u>contrôle a posteriori</u> est un type de contrôle après la mainlevée qui implique un examen de l'administration, de l'organisation, des procédures et/ou systèmes internes (par ex. comptables, logistiques, etc.) d'un opérateur, afin de rassembler des preuves pour étayer un avis objectif relatif au niveau de conformité de l'opérateur avec les textes et exigences en

	vigueur. Un contrôle a posteriori suppose un examen plus large de l'activité de l'opérateur économique, mais aussi de ses processus, systèmes, contrôles internes, ainsi qu'une évaluation détaillée réalisée au moyen de tests spécifiques.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Recouvrement plus juste
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A : montant annuel des droits de douane calculés/imposés <u>et</u> ajustés à la suite de contrôles après dédouanement. B : moyenne du montant total annuel des droits de douane calculés/imposés au cours des trois dernières années. Cette valeur comprend toutes les recettes douanières, telles que les montants calculés et ajustés à la suite de contrôles après dédouanement, ainsi que les montants ajustés volontairement. La période de trois ans utilisée pour le calcul du dénominateur B est destinée à fournir un indicateur du volume d'échanges dans le pays ; elle ne reflète pas la période exacte couverte par les contrôles après dédouanement. L'unité de mesure pour ce KPI dans le MMP est l'USD ; le taux de change à appliquer sera indiqué dans la communication officielle de l'OMD concernant le lancement du MMP. Le calcul du montant des recettes exclut : - les ajustements de TVA volontaires ; - les autres droits (tels que les droits d'accise).

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le contrôle après dédouanement permet un juste recouvrement des recettes en garantissant un niveau de conformité élevé lors de la mise en œuvre du contrôle après dédouanement et un commerce équitable au sein de l'environnement douanier, et contribue également à l'intégrité du système automatisé de la douane. Le contrôle après dédouanement permet de garantir l'efficacité des contrôles douaniers dans différents domaines, ce qui facilite l'évaluation, par la douane, du niveau de risque de chaque opérateur grâce à une mesure de son niveau de conformité. Il joue également un rôle important dans l'application de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ainsi que pour les stratégies de gestion du risque douanier. Jusqu'à aujourd'hui, l'accent a surtout été mis sur l'efficacité du dédouanement des marchandises en temps réel. Le développement du contrôle après dédouanement, et notamment du CAP revêt par conséquent une importance capitale pour prévenir les risques inhérents à la surveillance douanière.
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes ○ Respect accru des règles de classement des marchandises ○ Augmentation du taux d'application correcte des règles d'origine ○ Mobilisation plus efficace des recettes par le biais de techniques modernes et par l'application correcte des règles d'évaluation en douane ○ Amélioration du respect volontaire des règles fiscales ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Amélioration du recouvrement des recettes légalement dues par la lutte contre les pertes de recettes et l'amélioration de leur recouvrement ○ Mouvement plus fluide des marchandises
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs</i>	Efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	– Rapports de contrôle a posteriori – Rapports annuels des services/divisions
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	- Base de données douanière nationale
j) Périodicité minimum recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.)</i>	- Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	- OEA/non OEA - CAP/autres contrôles après dédouanement
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i>	

- <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	Public pour KPI global National pour les données ventilées
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Ce KPI est conçu pour mesurer la performance du contrôle après dédouanement. Cependant, en analysant les tendances à long terme de ce KPI et les variations du dénominateur B (montant total annuel des droits de douane calculés / imposés au cours des trois dernières années), il est également possible d'évaluer indirectement l'amélioration du respect volontaire des règles. Dans l'ensemble, si la formule actuelle ne mesure pas directement l'amélioration de la conformité, elle permet d'utiliser et d'appliquer différentes valeurs afin de dégager des perspectives supplémentaires.

KPI « Efficacité des contrôles après dédouanement »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles après dédouanement
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Proportion des activités de contrôle après dédouanement aboutissant à des constatations par rapport au nombre total de cas de contrôle après dédouanement, y compris le contrôle a posteriori. <u>Contrôle après dédouanement</u> : Aux fins des contrôles douaniers, les autorités douanières peuvent vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations renseignées dans une déclaration en douane, une déclaration de dépôt temporaire, une déclaration sommaire d'entrée ou de sortie, une notification ou une déclaration de réexportation, ainsi que l'existence, l'authenticité, l'exactitude et la validité des comptes du déclarant et d'autres registres ayant trait aux opérations en ce qui concerne les marchandises en question ou aux opérations commerciales antérieures ou postérieures impliquant ces marchandises après leur mainlevée. Les autorités peuvent également examiner les marchandises et/ou prélever des échantillons, s'il est possible pour elles de le faire. Le contrôle a posteriori est un type de contrôle après la mainlevée qui implique un examen de l'administration, de l'organisation, des procédures et/ou systèmes internes (par ex. comptables, logistiques, etc.) d'un opérateur, afin de rassembler des preuves pour étayer un avis objectif relatif au niveau de conformité de l'opérateur avec les textes et exigences en vigueur. Un contrôle a posteriori suppose un examen plus large de l'activité de l'opérateur économique, mais aussi de ses processus, systèmes, contrôles internes, ainsi qu'une évaluation détaillée réalisée au moyen de tests spécifiques.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Recouvrement plus juste

d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B)*100$ A : activités de contrôle après dédouanement ayant abouti à des constatations au cours de l'année civile écoulée B : nombre total de contrôles après dédouanement (cas) réalisés au cours de l'année civile écoulée
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le contrôle après dédouanement permet un juste recouvrement des recettes en garantissant un niveau de conformité élevé lors de la mise en œuvre du contrôle après dédouanement et un commerce équitable au sein de l'environnement douanier, et contribue également à l'intégrité du système automatisé de la douane. Le contrôle après dédouanement permet de garantir l'efficacité des contrôles douaniers dans différents domaines, ce qui facilite l'évaluation, par la douane, du niveau de risque de chaque opérateur grâce à une mesure de son niveau de conformité. Il joue également un rôle important dans l'application de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ainsi que pour les stratégies de gestion du risque douanier. Jusqu'à aujourd'hui, l'accent a surtout été mis sur l'efficacité du dédouanement en temps réel des marchandises. L'élaboration d'outils de CAP est primordiale pour prévenir les risques inhérents à la surveillance douanière.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Amélioration du respect volontaire des règles en matière de recettes ○ Respect accru des règles de classement des marchandises ○ Augmentation du taux d'application correcte des règles d'origine ○ Mobilisation plus efficace des recettes par le biais de techniques modernes et par l'application correcte des règles d'évaluation en douane ○ Amélioration du respect volontaire des règles fiscales ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Amélioration du recouvrement des recettes légalement dues par la lutte contre les pertes de recettes et l'amélioration de leur recouvrement ○ Mouvement plus fluide des marchandises
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	– Rapports de contrôle a posteriori – Rapports annuels des services/divisions
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	- Base de données douanière nationale
j) Périodicité minimum recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.)</i>	- Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	- Par régime douanier (IMPORTATION/EXPORTATION) - OEA/non OEA - CAP/autres contrôles après dédouanement
l) Valeur cible (non obligatoire)	

- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) Indicateur similaire que le Membre utilise.	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public pour KPI global National pour les données ventilées
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	

III. Lutte contre la fraude, sécurité et protection de la société

Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers

KPI « Ratio des inspections réalisées sur la base de profils de risque par rapport au nombre total d'inspections »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Ratio des inspections réalisées sur la base de profils de risque par rapport au nombre total d'inspections
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le ratio des inspections réalisées sur la base de profils de risque par rapport au nombre total d'inspections, incluant tous les types de sources d'inspection. Sources d'inspection : • A = nombre d'inspections réalisées sur la base de profils de risque : basé sur les informations obtenues dans les rapports de saisie (modus operandi), provenant des organisations internationales, des bases de données douanières, informations du secteur privé et des organisations sectorielles, des compagnies maritimes, des manutentionnaires, des agents en douane, etc. • B = nombre d'inspections réalisées sur la base de processus manuels (par ex. inspections aléatoires, sélection/évaluation par des inspecteurs, pistes d'enquête/renseignements et autres organismes de lutte contre la fraude <u>qui ne sont pas inclus dans le moteur de risque</u>).
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers
d) Méthode de calcul	$((A+B)/B)*100$

<i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	• A = nombre d'inspections réalisées sur la base de profils de risque : basé sur les informations obtenues dans les rapports de saisie (modus operandi), provenant des organisations internationales, des bases de données douanières, informations du secteur privé et des organisations sectorielles, des compagnies maritimes, des manutentionnaires, des agents en douane, etc. • B = nombre d'inspections réalisées sur la base de processus manuels (par ex. inspections aléatoires, sélection/évaluation par des inspecteurs, pistes d'enquête/renseignements et autres organismes de lutte contre la fraude <u>qui ne sont pas inclus dans le moteur de risque</u>).
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le recours accru aux profils de risques permettra aux administrations des douanes de se concentrer objectivement sur les marchandises/envois à haut risque et, par conséquent, de faciliter le commerce légitime.
f) Lien vers d'autres indicateurs <i>(à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs</i>	Quantitatif ; processus ; avancé ; efficience ; indicateur composite KPI pour mesurer la performance douanière

<i>subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Chaque trimestre
k) Ventilation	Régime des échanges : importation/exportation/transit

<i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport (maritime, terrestre, aérien), le cas échéant
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	OMD Résultats ventilés détaillés : niveau national
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire)	

<i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	
---	--

KPI « Degré de maturité de la gestion des risques concernant les marchandises et les passagers »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Degré de maturité de la gestion des risques concernant les marchandises et les passagers.
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	L'indicateur mesure le niveau d'adoption, d'utilisation et d'amélioration des outils et techniques de gestion des risques appliqués pour les flux de marchandises et de passagers. Il est calculé sur la base de la liste de contrôle d'autoévaluation suivante correspondant aux « NIVEAUX DE MATURITÉ DE LA GESTION DES RISQUES » présentés dans le Recueil de l'OMD sur la gestion des risques en matière douanière : A. Cadre législatif : A. Existe-t-il des dispositions réglementaires autorisant la douane à avoir recours au ciblage pour le contrôle des marchandises ? Oui – 1 Non – 0 B. Existe-t-il des dispositions réglementaires autorisant la douane à avoir recours au ciblage pour le contrôle des passagers ? Oui – 1 Non – 0

	C. Existe-t-il des dispositions réglementaires autorisant la douane à collecter des données personnelles sur les opérateurs économiques à des fins d'analyse des risques ? Oui – 1 Non – 0 D. Existe-t-il des dispositions réglementaires autorisant la douane à collecter des données personnelles sur les passagers à des fins d'analyse des risques ? Oui – 1 Non – 0 B. Dispositions institutionnelles/organisationnelles : E. Existe-t-il une structure organisationnelle au sein de l'autorité douanière chargée de superviser les pratiques de gestion des risques dans le ciblage des marchandises ? Oui – 1 Non – 0 F. Existe-t-il une structure organisationnelle au sein de l'autorité douanière chargée de superviser les pratiques de gestion des risques dans le ciblage des passagers ? Oui – 1 Non – 0 G. Des arrangements sont-ils en place permettant l'échange d'informations avec d'autres organismes gouvernementaux concernant les marchandises ? Oui – 1 Non – 0 H. Des arrangements sont-ils en place permettant l'échange d'informations avec d'autres organismes gouvernementaux concernant les passagers ? Oui – 1 Non – 0 I. Des arrangements sont-ils en place permettant l'échange d'informations avec d'autres administrations Membres concernant les marchandises ? Oui – 1 Non – 0 J. Des arrangements sont-ils en place permettant l'échange d'informations avec d'autres administrations Membres concernant les passagers ? Oui – 1 Non – 0 C. Mise en œuvre de la gestion des risques : K. Des procédures ou guides pour l'analyse des risques sont-ils mis en œuvre pour l'importation et l'exportation ? Oui – 1 Non – 0 L. Y a-t-il un système pour le marquage des marchandises en fonction des niveaux de risque qu'elles présentent (exemple : vert pour un « risque minimal », orange pour un « risque modéré », rouge pour un « risque élevé ») ? Oui – 1 Non – 0 M. Y a-t-il un système pour le marquage des passagers en fonction des niveaux de risque qu'ils présentent (exemple : vert pour un
--	---

	« risque minimal », orange pour un « risque modéré », rouge pour un « risque élevé ») ? Oui – 1 Non – 0 N. Après une évaluation de la mise en œuvre de la gestion des risques, actualisez-vous les indicateurs de risque pour les marchandises ? Oui – 1 Non – 0 O. Après une évaluation de la mise en œuvre de la gestion des risques, actualisez-vous les indicateurs de risque pour les passagers ? Oui – 1 Non – 0 D. Soutien technologique : P. Existe-t-il un moteur de ciblage (système automatisé) pour le contrôle des marchandises ? Oui – 1 Non – 0 Q. Existe-t-il un moteur de ciblage (système automatisé) pour le contrôle des passagers ? Oui – 1 Non – 0
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A+B+C+D+E+F+G+H+I+J+K+L+M+N+O+P+Q)/17) * 100$
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'utilisation accrue de la gestion des risques permettra aux administrations des douanes de se concentrer objectivement sur les marchandises/envois/passagers à haut risque et, par conséquent, de faciliter le commerce légitime.
f) Lien vers d'autres indicateurs <i>(à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés)</i>	○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international

Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?	
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Quantitatif ; processus ; avancé ; efficience ; indicateur composite KPI pour mesurer le niveau de maturité de la douane dans le domaine de la gestion des risques
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i>	Bases de données nationales des douanes

– Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Marchandises et/ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au	OMD

<i>niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	

Efficacité accrue de la lutte contre le commerce illicite de produits soumis à accises (tabac, alcool, pétrole et huile...)

KPI « Variation du nombre de saisies d'alcool »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies d'alcool
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies d'alcool par rapport à l'année précédente
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre le commerce illicite de produits soumis à accises (tabac, alcool, pétrole et huile...)
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre de saisies d'alcool de l'année t B = nombre de saisies d'alcool de l'année t -1 $((A-B)/B)*100$
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'indicateur mesure l'efficacité des contrôles d'accises, sur la base de l'analyse de risque ciblée réalisée chaque année. Les administrations des douanes ont pour mission de protéger la société contre la contrebande d'alcool et de démanteler les organisations criminelles qui se livrent à ce commerce illicite. Mesurer le nombre de saisies d'alcool permet de montrer leur efficacité pour empêcher l'entrée sur le marché de produits illicites.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés)	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude

<i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources</i>	Bases de données nationales des douanes

<i>connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	CEN mondial et Groupe d'utilisateurs fermé du CENcomm : futur ExciseNET
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Ventilé par : • Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers Préférence pour le KPI s'il est mis en œuvre dans le système de performance national : inclut un niveau de ventilation lié au pays d'origine.
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et	

<i>mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ République dominicaine : Décomposé/alcool
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	Public, pour l'indicateur global National, pour l'indicateur ventilé
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-</i>	• Les saisies diffèrent en termes d'importance et de qualité, par conséquent ce KPI doit être complété par un KPI mesurant le volume. • Cet indicateur dépend du cadre légal dans chaque pays, ce qui peut supposer différents pouvoirs d'enquête et de poursuites pour la douane. • Chaque pays s'appuie sur différentes autorités chargées de la lutte contre le commerce illicite. Cet aspect peut se refléter dans les différentes statistiques sur le nombre de saisies auxquelles la douane a participé. • Les contraintes liées à l'utilisation des données de saisie pour évaluer l'efficacité de la lutte contre le commerce illicite doivent être prises en compte.

elles aux exigences des utilisateurs ?	
--	--

KPI « Variation du nombre de saisies de cigarettes »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies de cigarettes
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies de cigarettes par rapport à l'année précédente Le nombre de saisies est défini comme le nombre de types de saisies différents dans chaque cas. Exemple : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 3 kg de <u>cocaïne</u>, 30 000 <u>cigarettes</u> et 4 millions d'USD en <u>billets de banque</u>. Dans ce scénario, le « Nombre de saisies de drogues » serait d'un, le « Nombre de saisies de cigarettes » serait d'un et le « Nombre de saisies d'instruments financiers » serait d'un.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre le commerce illicite de produits soumis à accises (tabac, alcool, pétrole et huile...)
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre de saisies de cigarettes au cours de l'année t B = nombre de saisies de cigarettes au cours de l'année t -1 $((A-B)/B)*100$

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'indicateur mesure l'efficacité des contrôles d'accises, sur la base de l'analyse de risque ciblée réalisée chaque année. Les administrations des douanes ont pour mission de protéger la société contre la contrebande d'alcool et de démanteler les organisations criminelles qui se livrent à ce commerce illicite. Mesurer le nombre de saisies de cigarettes réalisées par les administrations des douanes permet de montrer leur efficacité pour intercepter les produits illicites et empêcher leur entrée sur le marché.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	CEN mondial et Groupe d'utilisateurs fermé du CENcomm : futur ExciseNET
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Ventilé par : • Mode de transport : ○ maritime

	○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers Niveau de ventilation lié au pays d'origine recommandé au niveau national
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ République dominicaine : Décomposé/alcool
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public, pour l'indicateur global National, pour l'indicateur ventilé

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	• Les saisies diffèrent en termes d'importance et de qualité, par conséquent ce KPI doit être complété par un KPI mesurant le volume. • Cet indicateur dépend du cadre légal dans chaque pays, ce qui peut supposer différents pouvoirs d'enquête et de poursuites pour la douane. • Chaque pays s'appuie sur différentes autorités chargées de la lutte contre le commerce illicite. Cet aspect peut se refléter dans les différentes statistiques sur le nombre de saisies auxquelles la douane a participé. • Les contraintes liées à l'utilisation des données de saisie pour évaluer l'efficacité de la lutte contre le commerce illicite doivent être prises en compte.
--	--

KPI « Efficacité des contrôles sur les alcools »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles sur les alcools
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des contrôles menant à la découverte de trafics illicites d'alcool
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre le commerce illicite de produits soumis à accises
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre total de saisies d'alcool B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement

	avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). <i>Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à <u>l'examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)</i>
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). Une augmentation de la valeur de cet indicateur est significative d'une plus grande efficacité.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises

g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous</i>	Annuelle (année civile)

<i>les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	• Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire) - Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Nombre d'alertes de sûreté et sécurité automatisées évalué par l'analyste des risques pour compléter l'analyse des risques dans les délais impartis (%). ○ Jordanie : Pourcentage de cas détectés dans les couloirs vert, jaune et rouge. ○ Lituanie : Efficacité de l'application des profils de risque. ○ Serbie : Nombre d'enregistrements d'irrégularités détectées sur la base du renseignement. ○ Indonésie : Taux de détection à l'importation dans le canal rouge (pourcentage) ○ Tunisie : Taux d'infraction enregistré sur les déclarations contrôlées, y compris le ciblage.
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des</i>	Au plan national

<i>résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Certains Membres peuvent ne pas être en mesure de divulguer ce KPI au Secrétariat de l'OMD et, par conséquent, ne pas être mesure non plus d'entrer des données dans le MMP, même si la divulgation du KPI est prévue au niveau national. L'intérêt des Membres à fournir des données sur des marchandises spécifiques est lié à la priorité nationale accordée pour le flux d'échanges concerné.

KPI « Efficacité des contrôles sur les cigarettes »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles sur les cigarettes
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des contrôles menant à la découverte de trafics illicites de cigarettes
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre le commerce illicite de produits soumis à accises
d) Méthode de calcul	$(A/B) \times 100$

<i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre total de saisies de cigarettes B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). Pour les besoins de ce KPI, l'indicateur inclut les cigarettes de contrefaçon et exclut les cigares, le tabac brut et les cigarettes électroniques. <i>Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à l'examen physique des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)</i>
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). Une augmentation de la valeur de cet indicateur est significatif d'une plus grande efficacité.
f) Liens vers d'autres indicateurs	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers

(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire)	

<i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	• Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Nombre d'alertes de sûreté et sécurité automatisées évalué par l'analyste des risques pour compléter l'analyse des risques dans les délais impartis (%). ○ Jordanie : Pourcentage de cas détectés dans les couloirs vert, jaune et rouge. ○ Lituanie : Efficacité de l'application des profils de risque. ○ Serbie : Nombre d'enregistrements d'irrégularités détectées sur la base du renseignement. ○ Indonésie : Taux de détection à l'importation dans le canal rouge (pourcentage) ○ Tunisie : Taux d'infraction enregistré sur les déclarations contrôlées, y compris le ciblage.
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i>	Au plan national

<i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Certains Membres peuvent ne pas être en mesure de divulguer ce KPI au Secrétariat de l'OMD et, par conséquent, ne pas être mesure non plus d'entrer des données dans le MMP, même si la divulgation du KPI est prévue au niveau national. L'intérêt des Membres à fournir des données sur des marchandises spécifiques est lié à la priorité nationale accordée pour le flux d'échanges concerné.

Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel

KPI « Efficacité des contrôles sur les biens culturels »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles sur les biens culturels
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des contrôles menant à la découverte de trafics illicites de biens culturels

c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre total de saisies de patrimoine culturel au cours de l'année civile écoulée B = nombre total d'inspections physiques menées sur des marchandises et passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée $(A/B) \times 100$ Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). <i>Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à <u>l'examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)</i>
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Une augmentation de l'indicateur est significative d'une augmentation de l'efficacité des contrôles. Le pillage des biens culturels constitue l'une des formes les plus anciennes de délinquance transfrontalière organisée et est devenu un phénomène mondial qui fait partie des préoccupations prioritaires des administrations Membres de l'OMD. À cet égard, il est largement reconnu que les frontières continuent d'offrir les meilleures possibilités d'intercepter des objets culturels

	volés et, à cet effet, la douane joue un rôle fondamental dans la lutte contre l'exportation non autorisée de biens culturels. La contrebande des biens culturels amoindrit le patrimoine national et empêche la société de profiter pleinement de certains trésors culturels parmi les plus importants et les plus précieux. Chaque année, des milliers d'objets disparaissent des musées, des églises, des collections privées ou des institutions publiques. Armes anciennes ou tableaux, pièces de monnaie ou montres, objets religieux ou découvertes archéologiques, des dizaines de milliers d'objets faisant partie du patrimoine archéologique et culturel mondial sont volés. Ces dernières années, preuve a été faite qu'il existe des liens évidents entre cette forme de délit, la fraude fiscale et le blanchiment de fonds.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

à mesurer l'application des outils de l'OMD	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	• Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i>	La différence est censée être positive et sur une tendance à la hausse pour indiquer un renforcement de l'efficacité des contrôles.

- <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Nombre d’alertes de sûreté et sécurité automatisées évalué par l’analyste des risques pour compléter l’analyse des risques dans les délais impartis (%). ○ Jordanie : Pourcentage de cas détectés dans les couloirs vert, jaune et rouge. ○ Lituanie : Efficacité de l’application des profils de risque. ○ Serbie : nombre d’enregistrements d’irrégularités détectées sur la base du renseignement ○ Indonésie : Taux de détection à l’importation dans le canal rouge (pourcentage) ○ Tunisie : Taux d’infraction enregistré sur les déclarations contrôlées, y compris le ciblage ○ Togo : Nombre de biens culturels issus de trafics illicites saisis ○ Arabie saoudite : Nombre de saisies liées à la santé publique et au patrimoine culturel ○ Maroc : Quantité de biens de contrebande saisis ○ Bulgarie : Biens culturels illicites saisis Infractions à la législation douanière ○ UE : Exportations illégales de biens culturels
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l’Union/de l’OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées</i>	Au plan national (pour le KPI dans son ensemble et les données ventilées)

(préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Certains Membres peuvent ne pas être en mesure de divulguer ce KPI au Secrétariat de l'OMD et, par conséquent, ne pas être mesure non plus d'entrer des données dans le MMP, même si la divulgation du KPI est prévue au niveau national. L'intérêt des Membres à fournir des données sur des marchandises spécifiques est lié à la priorité nationale accordée pour le flux d'échanges concerné. Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Si l'on tient compte de la nature de la marchandise et de la fréquence de détection en pratique, un « taux de succès » de 0 % n'implique pas nécessairement que les contrôles ont été infructueux. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre total d'inspections physiques menées en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises.

KPI « Variation du nombre de saisies de biens culturels dans le cadre de trafics illicites »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies de biens culturels dans le cadre de trafics illicites
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies de biens culturels dans le cadre de trafics illicites par rapport à l'année précédente

c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic illicite du patrimoine culturel
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre de saisies dans le cadre du trafic illicite du patrimoine culturel au cours de l'année t A = nombre de saisies dans le cadre du trafic illicite du patrimoine culturel au cours de l'année t $((A-B)/B)*100$
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le pillage des biens culturels constitue l'une des formes les plus anciennes de délinquance transfrontalière organisée et est devenu un phénomène mondial qui fait partie des préoccupations prioritaires des administrations Membres de l'OMD. À cet égard, il est largement reconnu que les frontières continuent d'offrir les meilleures possibilités d'intercepter des objets culturels volés et, à cet effet, la douane joue un rôle fondamental dans la lutte contre l'exportation non autorisée d'articles culturels. La contrebande des biens culturels amoindrit le patrimoine national et empêche la société de profiter pleinement de certains trésors culturels parmi les plus importants et les plus précieux. Chaque année, des milliers d'objets disparaissent des musées, des églises, des collections privées ou des institutions publiques. Armes anciennes ou tableaux, pièces de monnaie ou montres, objets religieux ou découvertes archéologiques, des dizaines de milliers d'objets faisant partie du patrimoine archéologique et culturel mondial sont volés. Ces dernières années, preuve a été faite qu'il existe des liens évidents entre cette forme de délit, la fraude fiscale et le blanchiment de fonds.
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés)</i> <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques

	○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Administrations nationales des douanes

i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Groupe d'utilisateurs fermé CENcomm : ARCHEO
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Modes de transport • Maritime • Aérien • Terrestre • Ferroviaire Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Togo : Nombre de biens culturels issus de trafics illicites saisis ○ Arabie saoudite : Nombre de saisies liées à la santé publique et au patrimoine culturel ○ Maroc : Quantité de biens de contrebande saisis ○ Bulgarie : Biens culturels illicites saisis ○ UE : Infractions à la législation douanière ○ UE : Exportations illégales de biens culturels
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i>	Public pour l'indicateur global National pour l'indicateur ventilé

<i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Le contrôle d'un minibus a conduit à une saisie d'environ six paquets contenant divers biens culturels. Cette saisie doit être comptée comme une infraction.

Efficacité accrue dans la protection de la santé publique

KPI « Efficacité des contrôles des produits alimentaires et biens de consommation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles des produits alimentaires et biens de consommation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des inspections physiques menant à la découverte de trafics illicites de produits alimentaires et de biens de consommation
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue dans la protection de la santé publique
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre total de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation au cours de l'année civile écoulée B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée $(A/B) \times 100$ Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres

	organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à <u>l'examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur mesure l'efficacité des contrôles visant à vérifier la sécurité des produits et, dès lors, à préserver la santé publique. L'une des missions des administrations des douanes est de protéger les consommateurs contre le trafic de produits susceptibles de présenter un risque pour leur santé ou leur sécurité. Mesurer l'efficacité des contrôles visant à vérifier la sécurité des produits et, dès lors, à préserver la santé publique permet de démontrer leur efficacité pour intercepter les produits dangereux et empêcher leur entrée sur le marché.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue de la lutte contre les produits de contrefaçon et le piratage, y compris la destruction suivant les normes écologiques et environnementales des marchandises saisies ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle

	○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i>	Administrations nationales des douanes

– Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Groupe d'utilisateurs fermé CENcomm : DPI
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	• Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Taux de réussite des contrôles sur des denrées alimentaires et des produits de consommation (%) ○ UE : Nombre d'infractions en rapport avec des marchandises présentant un risque pour le consommateur ○ Hong Kong, Chine : Sécurité des jouets et produits destinés aux enfants ; sécurité des produits de consommation ; et commerce équitable des articles (descriptions commerciales) ○ Panama : Marchandises non destinées à la consommation humaine (produits tels que les denrées alimentaires, les cigarettes, les médicaments qui n'ont pas été manipulés de manière appropriée) ○ Géorgie : Efficacité des contrôles SPS aux postes frontières

	○ Italie : Pourcentage de contrôles positifs visant la sécurité des produits
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Au plan national
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre total d'inspections physiques menées en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises.

KPI « Variation du nombre de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation par rapport à l'année précédente
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue dans la protection de la santé publique
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	A = nombre de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation au cours de l'année t B = nombre de saisies de produits alimentaires et de biens de consommation au cours de l'année t-1 $((A-B)/B)*100$
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur mesure l'efficacité des contrôles visant à vérifier la sécurité des produits et, dès lors, à préserver la santé publique. L'une des missions des administrations des douanes est de protéger les consommateurs contre le trafic de produits susceptibles de présenter un risque pour leur santé ou leur sécurité. Mesurer l'efficacité des contrôles visant à vérifier la sécurité des produits et, dès lors, à préserver la santé publique permet de démontrer leur efficacité pour intercepter les produits dangereux et empêcher leur entrée sur le marché.
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue de la lutte contre les produits de contrefaçon et le piratage, y compris la destruction suivant les normes écologiques et environnementales des marchandises saisies ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers

	○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Administrations nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Groupe d'utilisateurs fermé CENcomm : DPI
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Ventilé par : • Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	

m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Finlande : Taux de réussite des contrôles sur des denrées alimentaires et des produits de consommation (%) ○ UE : Nombre d'infractions en rapport avec des marchandises présentant un risque pour le consommateur ○ Hong Kong, Chine : Sécurité des jouets et produits destinés aux enfants ; sécurité des produits de consommation ; et commerce équitable des articles (descriptions commerciales) ○ Panama : Marchandises non destinées à la consommation humaine (produits tels que les denrées alimentaires, les cigarettes, les médicaments qui n'ont pas été manipulés de manière appropriée) ○ Géorgie : Efficacité des contrôles SPS aux postes frontières ○ Italie : Pourcentage de contrôles positifs visant la sécurité des produits
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	Public pour l'indicateur global National pour l'indicateur ventilé
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i>	

<i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	
---	--

Efficacité accrue de la lutte contre les produits de contrefaçon et le piratage, y compris la destruction suivant les normes écologiques et environnementales des marchandises saisies

KPI « Efficacité des contrôles liés aux DPI »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles liés aux DPI
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des inspections physiques menant à la découverte de violations de DPI
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre les produits de contrefaçon et le piratage, y compris la destruction suivant les normes écologiques et environnementales des marchandises saisies
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre total de saisies liées aux DPI au cours de l'année civile écoulée B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%).

	Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à <u>l'examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'incidence de la contrefaçon et du piratage sur l'économie mondiale devient chaque année plus grave. Le rôle de la douane dans la lutte contre la contrefaçon est très important pour prévenir la concurrence déloyale et garantir une égalité d'accès au marché à ses acteurs. Nombre de produits contrefaits exposent le public à de graves dangers en matière de santé et de sécurité.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international

g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes Rapport de l'administration des douanes nationale sur la protection de la propriété intellectuelle
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Groupe d'utilisateurs fermé CENcomm : DPI
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous</i>	Annuelle (année civile)

<i>les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Ventilé par : • Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ UE : Quantité de marchandises contrefaites saisies ○ Italie : Taux de contrôles positifs visant à mettre en perspective le phénomène de la contrefaçon ○ Japon : Nombre de saisies de marchandises portant atteinte aux DPI ○ Maroc : Nombre de produits de contrefaçon saisis ○ Russie : Lutte contre les produits de contrefaçon ○ Tunisie : Nombre de saisies de produits de contrefaçon ; nombre de cas de destruction
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet	Au plan national

<i>indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre total d'inspections physiques menées en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises.

KPI « Variation du nombre de saisies liées aux DPI »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies liées aux DPI
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies liées aux DPI par rapport à l'année précédente
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre les produits de contrefaçon et le piratage, y compris la destruction suivant les normes écologiques et environnementales des marchandises saisies
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A-B)/B)*100$ A = nombre de saisies liées aux DPI au cours de l'année t B = nombre de saisies liées aux DPI au cours de l'année t-1

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'incidence de la contrefaçon et du piratage sur l'économie mondiale devient chaque année plus grave. Le rôle de la douane dans la lutte contre la contrefaçon est très important pour prévenir la concurrence déloyale et garantir une égalité d'accès au marché à ses acteurs. Nombre de produits contrefaits exposent le public à de graves dangers en matière de santé et de sécurité.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i>	Efficacité du processus ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Bases de données nationales des douanes Rapport de l'administration des douanes nationale sur la protection de la propriété intellectuelle
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Groupe d'utilisateurs fermé CENcomm : DPI
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation	• Mode de transport : ○ maritime ○ aérien

Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).	○ ferroviaire ○ terrestre
l) Valeur cible (non obligatoire)	Marchandises ou passagers
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ UE : Quantité de marchandises contrefaites saisies ○ Italie : Taux de contrôles positifs visant à mettre en perspective le phénomène de la contrefaçon ○ Japon : Nombre de saisies de marchandises portant atteinte aux DPI ○ Maroc : Nombre de produits de contrefaçon saisis ○ Russie : Lutte contre les produits de contrefaçon ○ Tunisie : Nombre de saisies de produits de contrefaçon ; nombre de cas de destruction
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public pour l'indicateur global National pour les données ventilées
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire)	

<i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	
---	--

Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic de drogue

KPI « Efficacité des contrôles sur les drogues »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles sur les drogues
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des contrôles menant à la découverte de trafics illicites de drogues
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic de drogue
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre total de saisies de drogues au cours de l'année civile écoulée B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement

	avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). <i>Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à l'<u>examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)</i>
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'une des missions des administrations des douanes est de protéger la société contre le trafic international de drogue et de démanteler les organisations criminelles qui sont impliquées dans ce trafic et en tirent des profits illicites. Mesurer la quantité de drogues saisie par les administrations des douanes permet de montrer leur efficacité pour intercepter les drogues et empêcher leur entrée sur le marché, préservant ainsi la santé publique.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques

	○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; avancé ; qualitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports</i>	Bases de données nationales des douanes

<i>sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Base de données du CEN
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ UE : Quantité totale de drogues illicites saisie ○ Azerbaïdjan : Drogues et substances psychotropes ○ Bosnie-Herzégovine : nombre de cas transférés à des services compétents ; actions conjointes avec d'autres services dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue ; enregistrement des quantités et de l'impact financier ○ Bulgarie : Saisies de drogues et leurs précurseurs et enquêtes judiciaires ouvertes. Renseignement et enregistrement des données

	de saisies et échange d'informations au niveau national et international ; identification de nouveaux modes opératoires ou itinéraires utilisés pour les trafics ○ Jordanie : Quantité de drogues saisie ○ Arabie saoudite : volume de saisies en rapport avec le trafic de drogue ○ Togo : Quantité de drogues saisie ○ États-Unis : Saisies – Bureaux opérationnels du CBP ○ États-Unis : Programmes CSI et IAP/LO avec le soutien des CNC pour soutenir le démantèlement des réseaux ○ Panama : Nombre de saisies de drogue ○ Maroc : Quantité de drogues saisie
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Au plan national
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.	Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre

<i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	total d'inspections physiques menées en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises.
---	---

KPI « Variation du nombre de saisies de drogues »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies de drogues
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies de drogues par rapport à l'année précédente Le nombre de saisies est défini comme le nombre de types de saisies différents dans chaque cas. - Exemple 1 : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 1 kg de <u>cocaïne</u> et 1 kg d'<u>héroïne</u>. Dans ce scénario, le « Nombre de saisies de drogues » est de deux : une saisie de cocaïne et une saisie d'héroïne. La quantité de la saisie et la valeur de la saisie n'ont pas d'importance. - Exemple 2 : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 2 kg de <u>cocaïne</u> et 2 kg d'<u>héroïne</u>. Dans ce scénario, le « Nombre de saisies de drogues » est de quatre : deux saisies de cocaïne (une pour chaque cas) et deux saisies d'héroïne (une pour chaque cas). - Exemple 3 : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 3 kg de <u>cocaïne</u>, 30 000 <u>cigarettes</u> et 4 millions USD en <u>billets de banque</u>. Dans ce scénario, le « Nombre de saisies de drogues » serait d'un, le

	« Nombre de saisies de cigarettes » serait d'un et le « Nombre de saisies d'instruments financiers » serait d'un. Exemple 4 : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 4 kg de <u>briques de cocaïne</u> et 4 litres de <u>cocaïne liquide</u>. Dans ce scénario, le « Nombre de saisies de drogues » est de deux, car les deux saisies concernent des formes différentes de la même drogue, qui constituent par conséquent des articles différents.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue dans la lutte contre le trafic de drogue
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A-B)/B)*100$ A = nombre de saisies de drogues au cours de l'année t B = nombre de saisies de drogues au cours de l'année t-1
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'une des missions des administrations des douanes est de protéger la société contre le trafic international de drogue et de démanteler les organisations criminelles qui sont impliquées dans ce trafic et en tirent des profits illicites. Mesurer la quantité de drogues saisie par les administrations des douanes permet de montrer leur efficacité pour intercepter les drogues et empêcher leur entrée sur le marché, préservant ainsi la santé publique.
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques

	○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Circulation facilitée des personnes ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Interactions accrues avec les autres autorités de la lutte contre la fraude au plan national et international
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; avancé ; qualitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports</i>	Bases de données nationales des douanes

<i>sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Base de données du CEN
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ UE : Quantité totale de drogues illicites saisie ○ Azerbaïdjan : Drogues et substances psychotropes ○ Bosnie-Herzégovine : nombre de cas transférés à des services compétents ; actions conjointes avec d'autres services dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogue ; enregistrement des quantités et de l'impact financier ○ Bulgarie : Saisies de drogues et leurs précurseurs et enquêtes judiciaires ouvertes ; renseignement et enregistrement des données

	de saisies et échanges d'informations au niveau national et international ; identification de nouveaux modes opératoires ou itinéraires utilisés pour les trafics. ○ Jordanie : Quantité de drogues saisie ○ Arabie saoudite : volume de saisies en rapport avec le trafic de drogue ○ Togo : Quantité de drogues saisie ○ États-Unis : Saisies – Bureaux opérationnels du CBP ○ États-Unis : Programmes CSI et IAP/LO avec le soutien des CNC pour soutenir la dissolution des réseaux ○ Panama : Nombre de saisies de drogue ○ Maroc : Quantité de drogues saisie
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public pour KPI global National pour les données ventilées
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.	Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant

<i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre global d'inspections physiques menées sur des marchandises et des passagers en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises.
---	---

Efficacité accrue de la lutte contre les menaces pour l'environnement

KPI « Efficacité des contrôles sur les produits sensibles du point de vue de l'environnement »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles sur les produits sensibles du point de vue de l'environnement
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des inspections physiques menant à la découverte de trafics illicites de produits sensibles du point de vue de l'environnement Exemples de produits sensibles du point de vue de l'environnement selon les accords multilatéraux sur l'environnement ou la législation nationale • Espèces sauvages (faune et flore) • Déchets dangereux • Substances appauvrissant la couche d'ozone • Hydrofluorocarbures • Produits chimiques et pesticides dangereux

	• Polluants organiques persistants
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre les menaces pour l'environnement
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre total de saisies de produits sensibles du point de vue de l'environnement au cours de l'année civile écoulée B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). <i>Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à <u>l'examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)</i>
e) Justification de la mesure (pertinence)	La criminalité environnementale est un problème mondial grave ayant de vastes répercussions sur la sécurité nationale et internationale, le développement économique et social, la santé mondiale, la biodiversité

<i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	et l'habitat. La pollution de l'air, de l'eau et de la terre, l'extinction des espèces et la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles ont des conséquences d'une ampleur sans précédent. Pour lutter contre ces crimes, la communauté internationale a conclu un certain nombre d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) comportant des dispositions relatives au commerce international : <u>Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)</u> ; <u>Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO)</u> ; <u>Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination</u> ; <u>Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)</u> ; <u>Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international</u> ; et <u>Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</u>. La douane contribue dans une très large mesure à la mise en œuvre de ces AME et à la lutte contre les atteintes à l'environnement.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN

	○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Circulation facilitée des personnes ; échanges commerciaux dématérialisés (sans papier)
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	Groupe d'utilisateurs fermé pertinent du CENcomm, tel que ENVIRONET

j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Bulgarie : Infractions à la législation douanière révélées grâce au contrôle et à la surveillance du trafic de produits sensibles du point de vue de l'environnement et d'espèces menacées ○ Guatemala : Nombre de produits sensibles du point de vue de l'environnement saisis ○ Maroc : Quantité de sacs plastiques interdits saisis ○ Togo : Quantité de produits non conformes en matière d'environnement saisis ○ Panama : Nombre de cas résultant du trafic international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages illicites ○ Indonésie : Suivi efficace des marchandises soumises à des restrictions et prohibées (pourcentage). ○ Géorgie : Saisies d'espèces protégées par la CITES, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de substances chimiques dangereuses et de résidus dangereux

	○ UE : Nombre d'infractions aux réglementations de la CITES ○ Japon : Nombre de saisies de marchandises protégées par la Convention de Washington.
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Au plan national
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	L'indicateur ne renseigne pas sur la priorité accordée au domaine de l'environnement dans le cadre d'une stratégie douanière globale résultant d'une étude de l'environnement douanier Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre total d'inspections physiques menées en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises.

	Si l'on tient compte de la nature de la marchandise et de la fréquence de détection en pratique, un « taux de succès » de 0 % n'implique pas nécessairement que les contrôles ont été infructueux.
--	--

KPI « Variation du nombre de saisies de produits sensibles du point de vue de l'environnement »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies de produits sensibles du point de vue de l'environnement
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies de produits sensibles du point de vue de l'environnement par rapport à l'année précédente Exemples de produits sensibles du point de vue de l'environnement selon les accords multilatéraux sur l'environnement ou la législation nationale • Espèces sauvages (faune et flore) • Déchets dangereux • Substances appauvrissant la couche d'ozone • Hydrofluorocarbures • Produits chimiques et pesticides dangereux • Polluants organiques persistants
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité accrue de la lutte contre les menaces pour l'environnement
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A-B)/B)*100$ A = nombre de saisies dans le cadre du trafic illicite de produits sensibles du point de vue de l'environnement au cours de l'année t B = nombre de saisies dans le cadre du trafic illicite de produits sensibles du point de vue de l'environnement au cours de l'année t-1

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La criminalité environnementale est un problème mondial grave ayant de vastes répercussions sur la sécurité nationale et internationale, le développement économique et social, la santé mondiale, la biodiversité et l'habitat. La pollution de l'air, de l'eau et de la terre, l'extinction des espèces et la perte de biodiversité et l'épuisement des ressources naturelles ont des conséquences d'une ampleur sans précédent. Pour lutter contre ces crimes, la communauté internationale a conclu un certain nombre d'Accords multilatéraux sur l'environnement (AME) comportant des dispositions relatives au commerce international : <u>Convention sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction</u> (CITES) ; <u>Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone</u> (SACO) ; <u>Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination</u> ; <u>Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants</u> (POP) ; <u>Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international</u> ; et <u>Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques</u>. La douane contribue dans une très large mesure à la mise en œuvre de ces AME et à la lutte contre les atteintes à l'environnement.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle

	○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Circulation facilitée des personnes ; échanges commerciaux dématérialisés (sans papier)
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i>	Bases de données nationales des douanes

– Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	Groupe d'utilisateurs fermé pertinent du CENcomm, tel que ENVIRONET
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Bulgarie : Infractions à la législation douanière révélées grâce au contrôle et à la surveillance du trafic de produits sensibles du point de vue de l'environnement et d'espèces menacées ○ Guatemala : Nombre de produits sensibles du point de vue de l'environnement saisis ○ Maroc : Quantité de sacs plastiques interdits saisis ○ Togo : Quantité de produits non conformes en matière d'environnement saisis

	○ Panama : Nombre de cas résultant du trafic international de spécimens d'animaux et de plantes sauvages illicites ○ Indonésie : Suivi efficace des marchandises soumises à des restrictions et prohibées (pourcentage). ○ Géorgie : Saisies d'espèces protégées par la CITES, de substances appauvrissant la couche d'ozone, de substances chimiques dangereuses et de résidus dangereux ○ UE : Nombre d'infractions aux réglementations de la CITES ○ Japon : Nombre de saisies de marchandises protégées par la Convention de Washington.
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public pour KPI global National pour les données ventilées
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte,	L'indicateur ne renseigne pas sur la priorité accordée au domaine de l'environnement dans le cadre d'une stratégie douanière globale résultant d'une étude de l'environnement douanier

<i>l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	
---	--

Renforcement de la sécurité publique par la lutte contre la prolifération des armes et matériels de destruction massive, le trafic d'armes légères et explosifs et le détournement illicite de biens à double usage

KPI « Efficacité des contrôles sur les armes à feu, composants essentiels, munitions et explosifs »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité des contrôles sur les armes à feu, composants essentiels, munitions et explosifs
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Taux de succès des inspections physiques menant à des saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Renforcement de la sécurité publique par la lutte contre la prolifération des armes et matériels de destruction massive, le trafic d'armes légères et explosifs et le détournement illicite de biens à double usage
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$A/B \times 100$ A = nombre total de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs au cours de l'année civile écoulée B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée Le taux de réussite est défini comme étant la proportion de contrôles menant à la découverte d'irrégularités, c'est-à-dire le ratio du nombre d'inspections physiques menant à la découverte d'irrégularités et à des saisies, par rapport au nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou

	conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée (%). Vérification des marchandises – l'opération par laquelle la douane procède à <u>l'examen physique</u> des marchandises afin de s'assurer que leur nature, leur origine, leur état, leur quantité et leur valeur sont conformes aux données de la déclaration de marchandises (Annexe générale, Chapitre 2 de la Convention de Kyoto révisée)
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le contrôle des échanges de nature stratégique (CES) protège la société en empêchant l'acquisition transnationale d'armes stratégiques et de biens utilisés pour développer ou livrer de telles armes. La douane joue un rôle crucial dans l'application des CES en raison de ses prérogatives et responsabilités uniques dans le domaine de la surveillance et du contrôle des mouvements transfrontaliers de biens, de personnes et de moyens de transport. Les termes « biens stratégiques » ou « marchandises stratégiques » font référence aux armes de destruction massive (ADM), aux armes conventionnelles et articles connexes nécessaires pour le développement, la production ou l'utilisation de telles armes et de leurs vecteurs. Le développement et la production de ces armes et vecteurs dépendent d'équipements de fabrication, de composants électroniques, de matières et de produits chimiques divers qui, pour la plupart, ont également des applications commerciales légitimes. On parle dans ce cas de « biens à double usage ». Ces biens sont achetés par divers moyens, licites ou illicites, et de nombreux pays ont adopté des lois et des réglementations pour contrôler les échanges stratégiques. Toutefois, certains fournisseurs et négociants mal informés peuvent ne pas avoir conscience des restrictions commerciales liées à ces biens, ou peuvent être trompés par des intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement qui dissimulent la véritable utilisation finale des biens en question. Il peut également arriver que des fournisseurs, courtiers ou négociants complices tentent de contourner sciemment les

	restrictions en place par le biais de fausses déclarations, en exploitant des failles, ou en se livrant à la contrebande.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Circulation facilitée des personnes
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

à mesurer l'application des outils de l'OMD	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Base de données des Membres de l'OMD
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Groupes d'utilisateurs fermés pertinents du CENcomm, tel que Global Shield ; STRATCom ; groupes d'utilisateurs régionaux
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	

- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) Indicateur similaire que le Membre utilise.	○ UE : Armes à feu, composants essentiels, munitions et explosifs saisis ○ Bulgarie : Saisies de drogues et leurs précurseurs et enquêtes judiciaires ouvertes ; renseignement et enregistrement des données de saisies et échanges d'informations au niveau national et international ; identification de nouveaux modes opératoires ou itinéraires utilisés pour les trafics. ○ Hong Kong, Chine : Inspections de marchandises réservées ; statistiques de la lutte contre la fraude sur les armes ○ Japon : Application stricte de la loi en cas d'infractions liées à la contrebande – nombre de saisies de biens en lien avec le terrorisme ○ Lituanie : Nombre de saisies d'armes et de biens à double usage ; nombre d'armes et de biens à double usage saisis ; valeur des armes et des biens à double usage saisis ○ Togo : Nombre d'armes saisis
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Au plan national

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Au plan national, il y a une différence d'approche retenue pour contrôler les types d'articles suivants : • répliques d'armes à feu ; • couteaux, poignards ; • masques de protection ; • taser, matraques ; • armes à feu anciennes. L'indicateur mesure également l'efficacité des contrôles sur les articles ci-dessus lorsque leur contrôle fait partie du mandat de la douane, car ceux-ci ne peuvent être exclus du calcul de l'indicateur. Toutes les inspections physiques menées sur des passagers ne sont pas documentées. Cet indicateur peut par conséquent être surévalué. Tous les KPI liés au taux de succès des contrôles pour différents types de marchandises doivent être interprétés en contexte, étant donné que les résultats (total des saisies) sont divisés par le nombre total d'inspections physiques menées en tant que dénominateur. Un KPI bas (par ex. pour les biens culturels) peut être le résultat d'une division par un dénominateur élevé, par exemple un grand nombre d'inspections physiques ciblant différents types de marchandises. Si l'on tient compte de la nature de la marchandise et de la fréquence de détection en pratique, un « taux de succès » de 0 % n'implique pas nécessairement que les contrôles ont été infructueux.
--	---

KPI « Variation du nombre de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs

b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation du nombre de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs par rapport à l'année précédente
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Renforcement de la sécurité publique par la lutte contre la prolifération des armes et matériels de destruction massive, le trafic d'armes légères et explosifs et le détournement illicite de biens à double usage
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A-B)/B)*100$ A = nombre de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs au cours de l'année t B = nombre de saisies d'armes à feu, de composants essentiels, de munitions et d'explosifs au cours de l'année t-1
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le contrôle des échanges de nature stratégique (CES) protège la société en empêchant l'acquisition transnationale d'armes stratégiques et de biens utilisés pour développer ou livrer de telles armes. La douane joue un rôle crucial dans l'application des CES en raison de ses prérogatives et responsabilités uniques dans le domaine de la surveillance et du contrôle des mouvements transfrontaliers de biens, de personnes et de moyens de transport. Les termes « biens stratégiques » ou « marchandises stratégiques » font référence aux armes de destruction massive (ADM), aux armes conventionnelles et articles connexes nécessaires pour le développement, la production ou l'utilisation de telles armes et de leurs vecteurs. Le développement et la production de ces armes et vecteurs dépendent d'équipements de fabrication, de composants électroniques, de matières et de produits chimiques divers qui, pour la plupart, ont également des applications commerciales légitimes. On parle dans ce cas de « biens à double usage ». Ces biens sont achetés par divers moyens, licites ou illicites, et de nombreux pays ont adopté des lois et des réglementations pour contrôler les échanges stratégiques.

	Toutefois, certains fournisseurs et négociants mal informés peuvent ne pas avoir conscience des restrictions commerciales liées à ces biens, ou peuvent être trompés par des intermédiaires de la chaîne d'approvisionnement qui dissimulent la véritable utilisation finale des biens en question. Il peut également arriver que des fournisseurs, courtiers ou négociants complices tentent de contourner sciemment les restrictions en place par le biais de fausses déclarations, en exploitant des failles, ou en se livrant à la contrebande.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Efficacité accrue dans la protection de la santé publique ○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN ○ Mouvement plus fluide des marchandises ○ Circulation facilitée des personnes
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Base de données des Membres de l'OMD
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données <u>internes/externes</u></i>	Groupes d'utilisateurs fermés pertinents du CENcomm, tel que Global Shield ; STRATCom ; groupes d'utilisateurs régionaux
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre Marchandises ou passagers

l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ UE : Armes à feu, composants essentiels, munitions et explosifs saisis ○ Bulgarie : Saisies d'armes et de munitions et enquêtes judiciaires ouvertes ; renseignement et enregistrement des données de saisies et échanges d'informations au niveau national et international ; identification de nouveaux modes opératoires ou itinéraires utilisés pour les trafics ○ Hong Kong, Chine : Inspections de marchandises réservées ; statistiques de la lutte contre la fraude sur les armes ○ Japon : Application stricte de la loi en cas d'infractions liées à la contrebande – nombre de saisies de biens en lien avec le terrorisme ○ Lituanie : Nombre de saisies d'armes et de biens à double usage ; nombre d'armes et de biens à double usage saisis ; valeur des armes et des biens à double usage saisis ○ Togo : Nombre d'armes saisis
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées	Public pour KPI global National pour les données ventilées

(préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Au plan national, il y a une différence d'approche retenue pour contrôler les types d'articles suivants : • répliques d'armes à feu ; • couteaux, poignards ; • masques de protection ; • taser, matraques ; • armes à feu anciennes. L'indicateur mesure également l'efficacité des contrôles sur les articles ci-dessus lorsque leur contrôle fait partie du mandat de la douane, car ceux-ci ne peuvent être exclus du calcul de l'indicateur.

Efficacité et précision accrues des enquêtes financières visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris le recouvrement d'avoirs

KPI « Variation du nombre de saisies d'instruments financiers »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation du nombre de saisies d'instruments financiers
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Variation des saisies d'instruments financiers réalisées aux frontières lors de contrôles de passagers, par rapport à l'année précédente Les instruments financiers incluent les devises et d'autres moyens de paiement tels que les chèques de voyage

	Le nombre de saisies est défini comme le nombre de types de saisies différents dans chaque cas. - Exemple 1 : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 3 kg de <u>cocaïne</u>, 30 000 <u>cigarettes</u> et 4 millions d'USD en <u>billets de banque</u>. Dans ce scénario, le « Nombre de saisies de drogues » serait d'un, le « Nombre de saisies de cigarettes » serait d'un et le « Nombre de saisies d'instruments financiers » serait d'un. - Exemple 2 : Une administration a détecté un cas sur l'année entière, pour lequel elle a saisi 5 types de billets de banque différents sur un passager, à savoir des billets en EUR, USD, GBP, AUD et JPY. Dans ce scénario, le « nombre de saisies d'instruments financiers » serait de cinq. La valeur des billets de banque saisis n'a pas d'importance. Concernant les instruments financiers, le « nombre de saisies » est défini comme le nombre de types de devises différents dans chaque cas.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Efficacité et précision accrues des enquêtes financières visant à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, y compris le recouvrement d'avoirs
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A-B)/B)*100$ A = nombre de saisies d'instruments financiers au cours de l'année t B = nombre de saisies d'instruments financiers au cours de l'année t-1 Les instruments financiers incluent les devises et les contre-valeurs telles que les chèques de voyage ; les pierres précieuses, bijoux et antiquités sont exclus du calcul de cet indicateur

	L'indicateur mesure la variation en nombre de saisies et non au niveau de la quantité de devises, il n'est donc pas affecté par les fluctuations monétaires
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Le trafic de devises et de contre-valeurs est un mécanisme utilisé par les organisations criminelles et les groupes terroristes pour blanchir et/ou faire circuler leur argent illicite. Cela représente une menace constante pour le système financier et la sécurité internationale et régionale. Le blanchiment de capitaux fondé sur les activités commerciales (BCAC) est aussi une méthode utilisée par les organisations criminelles et les groupes terroristes et constitue à ce titre une menace pour la sécurité et la prospérité du commerce international et pour la sécurité internationale et régionale. Les pays ont leur propre législation spécifique dans ce domaine pour réguler l'importation et l'exportation de devises. Au-dessus d'un certain seuil, une déclaration à la frontière est obligatoire. Une norme internationale courante fixe ce seuil à 10 000 USD ou équivalent.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et les passagers ○ Renforcement de l'approche fondée sur les risques et axée sur le renseignement dans les activités de contrôle et de lutte contre la fraude ○ Utilisation efficace de la gestion des risques dans toute l'organisation, à travers la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un registre des risques ○ Renforcement de l'interconnexion et de l'interopérabilité entre les douanes ○ Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle ○ Précision accrue dans les mesures d'interdictions, les enquêtes, la collecte d'éléments probants et le rôle des douanes dans la chaîne judiciaire ○ Amélioration de la contribution de données dans le système CEN et mise en œuvre du nCEN

	○ Recours accru aux techniques de ciblage et de détection pour les marchandises et passagers ○ Amélioration du recouvrement des recettes légalement dues par la lutte contre les pertes de recettes et l'amélioration de leur recouvrement ○ Circulation facilitée des personnes
g) Type d'indicateur <i>(un même indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? <i>(source des données)</i> – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles <i>(par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> – Sources de données primaires ou secondaires	Base de données des Membres de l'OMD
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire)	

<i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	• Mode de transport : ○ maritime ○ aérien ○ ferroviaire ○ terrestre
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Douane de Dubaï : Nombre de saisies d'argent liquide lors de contrôles de passagers ○ Maroc : Nombre de saisies d'argent liquide et de contre-valeurs lors de contrôles de passagers ○ UE : Nombre de déclarations d'entrée de devises ○ UE : Nombre de déclarations de sortie de devises ○ UE : Montant total d'argent liquide déclaré ○ UE : Nombre de déclarations d'entrée de devises incorrectes ○ UE : Nombre de déclarations de sortie de devises incorrectes ○ UE : Montant total d'argent liquide mal déclaré
n) Politique en matière de divulgation des données <i>– Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des</i>	Public pour l'indicateur global National pour les données ventilées

<i>résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> <i>– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées</i> <i>– Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Les saisies de devises dépendent du seuil fixé dans la législation nationale

Efficacité accrue des opérations de contrôle douanier dans la lutte contre le trafic illégal de pierres et de métaux précieux et semi-précieux

KPI « Variation du nombre de saisies de pierres et métaux précieux et semi-précieux »

	KPI		
a) Nom de l'indicateur Intitulé de l'indicateur	Variation du nombre de saisies de pierres et de métaux précieux et semi-précieux		
b) Description de l'indicateur Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?	Variation du nombre de saisies de pierres et de métaux précieux et semi-précieux par rapport à l'année précédente		
	Pierres et métaux précieux et semi-précieux		
	Code SH	Description	Catégorie
	71.02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	Pierres précieuses
	71.03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées, mais ni montées ni serties	Pierres gemmes (précieuses ou fines)
	7105.10	Égrisés et poudres de platine, y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium	Métaux précieux (groupe du platine)
	71.06	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux
	71.08	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux

	71.10 Platine (y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre Métaux précieux (groupe du platine) 71.13 Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux Bijoux et articles connexes 71.14 Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux Bijoux et articles connexes
c) Aspect de la performance concerné Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer	<i>Efficacité accrue des opérations de contrôle douanier dans la lutte contre le trafic illégal de pierres et de métaux précieux et semi-précieux</i>
d) Méthode de calcul Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?	$(A-B)/B*100\%$ ○ A: Nombre total de saisies de l'année T ○ B: Nombre total de saisies de l'année T-1
e) Justification de la mesure (pertinence) Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?	Ces indicateurs fournissent une vue d'ensemble de l'évolution du trafic illégal de minéraux et de l'efficacité des actions de répression. Une augmentation des saisies peut indiquer soit une intensification du trafic, soit une amélioration des capacités de détection des douanes (en lien avec le KPI « Efficacité des mesures de contrôle douanier relatives aux pierres et métaux précieux et semi-précieux»). Une diminution peut suggérer une réduction du trafic ou une efficacité moindre des contrôles.

f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?	➤ Respect accru des règles de classement, des marchandises, des règles d'origine et d'évaluation ➤ Circulation facilitée des marchandises ➤ Circulation facilitée des personnes
---	---

g) Type d'indicateur (Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière 113 à mesurer l'application des outils de l'OMD	Résultat ; Retardé ; Quantitatif ; KPI pour mesurer la performance douanière.
---	--

h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) h) Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres des saisies douanières (bases de données nationales des saisies, procès-verbaux de saisie). Rapports d'évaluation et d'expertise des minéraux saisis pour la détermination du poids/quantité et de la valeur marchande. Statistiques officielles des douanes.
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) Bases de données internes/externes	Bases de données douanières nationales des saisies, incluant les détails sur le type, le poids/quantité et la valeur des minéraux.
j) Périodicité minimale recommandée Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).	Annuelle (année civile), avec une comparaison sur l'année précédente.

k) Ventilation

Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).

Par les pierres et métaux précieux et semi-précieux

Code SH	Description	Catégorie
71.02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	Pierres précieuses
71.03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées, mais ni montées ni serties	Pierres gemmes (précieuses ou fines)
7105.10	Égrisés et poudres de platine, y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium	Métaux précieux (groupe du platine)
71.06	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux
71.08	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux
71.10	Platine (y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux (groupe du platine)
71.13	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	Bijoux et articles connexes
71.14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	Bijoux et articles connexes

Mode de transport :

- Maritime

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• aérien• ferroviaire• terrestre |
|--|--|

Marchandises ou passagers

l) Valeur cible (non obligatoire)	Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités : À définir par l'administration douanière nationale, pouvant viser une stabilisation ou une réduction progressive des saisies sur le long terme si le trafic diminue, ou une augmentation des saisies à court/moyen terme si l'efficacité des contrôles s'améliore significativement.
m) Exemple de pays (non obligatoire) Indicateur similaire que le Membre utilise.	De nombreuses administrations douanières suivent déjà des indicateurs de volume et valeur des saisies pour d'autres marchandises illicites (stupéfiants, contrefaçons, armes). Cet indicateur transpose ce principe aux minéraux précieux et semi-précieux.

n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public pour KPI global National pour les données ventilées
--	--

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	En mesurant la valeur, on obtient également une estimation de l'impact économique du trafic. Ces données sont fondamentales pour évaluer la tendance générale et adapter les stratégies nationales et internationales. L'exactitude de la valeur des saisies dépend de l'expertise en évaluation des minéraux, qui peut varier. Les prix du marché fluctuant, la valeur estimée doit être basée sur des références claires (cours du marché au moment de la saisie). Une augmentation des saisies ne signifie pas toujours une augmentation du trafic ; elle peut aussi refléter une amélioration des capacités de détection ou un changement de méthode des trafiquants. Il est crucial d'analyser cet indicateur en conjonction avec le KPI «Efficacité des mesures de contrôle douanier relatives aux pierres et métaux précieux et semi-précieux »et d'autres sources de renseignement. La collecte exhaustive des données sur les poids/quantités et les valeurs pour tous les types de minéraux saisis peut nécessiter une mise à jour des systèmes de saisie existants.
--	--

KPI « Efficacité des mesures de contrôle douanier relatives aux pierres et métaux précieux et semi-précieux »

	KPI																		
a) Nom de l'indicateur Intitulé de l'indicateur	Efficacité des mesures de contrôle douanier relatives aux pierres et métaux précieux et semi-précieux																		
b) Description de l'indicateur Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?	Cet indicateur mesure le pourcentage d'opérations de contrôle ciblées ayant abouti à des saisies fructueuses de pierres et métaux précieux et semi-précieux. Il mesure la proportion de contrôles ayant permis de mettre au jour le trafic illicite de ces ressources, reflétant ainsi l'efficacité des processus de surveillance. les pierres et métaux précieux et semi-précieux <table><tr><th>Code SH</th><th>Description</th><th>Catégorie</th></tr><tr><td>71.02</td><td>Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis</td><td>Pierres précieuses</td></tr><tr><td>71.03</td><td>Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées, mais ni montées ni serties</td><td>Pierres gemmes (précieuses ou fines)</td></tr><tr><td>7105.10</td><td>Égrisés et poudres de platine, y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium</td><td>Métaux précieux (groupe du platine)</td></tr><tr><td>71.06</td><td>Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre</td><td>Métaux précieux</td></tr><tr><td>71.08</td><td>Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre</td><td>Métaux précieux</td></tr></table>	Code SH	Description	Catégorie	71.02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	Pierres précieuses	71.03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées, mais ni montées ni serties	Pierres gemmes (précieuses ou fines)	7105.10	Égrisés et poudres de platine, y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium	Métaux précieux (groupe du platine)	71.06	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux	71.08	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux
Code SH	Description	Catégorie																	
71.02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	Pierres précieuses																	
71.03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées, mais ni montées ni serties	Pierres gemmes (précieuses ou fines)																	
7105.10	Égrisés et poudres de platine, y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium	Métaux précieux (groupe du platine)																	
71.06	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux																	
71.08	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux																	

	71.10 Platine (y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre Métaux précieux (groupe du platine) 71.13 Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux Bijoux et articles connexes 71.14 Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux Bijoux et articles connexes
c) Aspect de la performance concerné Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer	Efficacité accrue des opérations de contrôle douanier dans la lutte contre le trafic illégal de pierres et de métaux précieux et semi-précieux
d) Méthode de calcul Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?	$(A/B) \times 100\%$ A= Nombre total de pierres et de métaux précieux et semi-précieux détectées lors des contrôles effectués au cours de la dernière année civile B = nombre total d'inspections physiques menées sur les marchandises et les passagers par la douane seule ou conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux au cours de l'année civile écoulée
e) Justification de la mesure (pertinence) Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?	Cet indicateur permet de quantifier directement la performance des services douaniers dans la détection et la répression du trafic illégal de minéraux. Une valeur élevée ou en augmentation signifie que les stratégies de contrôle (ciblage, techniques d'inspection, renseignements) sont efficaces pour identifier et intercepter les flux illicites. Il répond à la nécessité de protéger les ressources naturelles et de mesurer l'impact des efforts douaniers contre la criminalité transnationale organisée.

f) Liens vers d'autres indicateurs (A considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?	➤ Respect accru des règles de classement, des marchandises, des règles d'origine et d'évaluation ➤ Circulation facilitée des marchandises ➤ Circulation facilitée des personnes

g) Type d'indicateur (Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés Processus ; efficacité ; retardé ; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière, à mesurer l'application des outils de l'OMD	Résultat ; Retardé ; Quantitatif ; KPI pour mesurer la performance douanière.
---	--

h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) h) Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres internes des opérations de contrôle douanier (bases de données des contrôles effectués, rapports d'inspection). Bases de données nationales des saisies douanières. Rapports statistiques des unités opérationnelles (brigades, postes frontaliers).
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) Bases de données internes/externes	Bases de données douanières nationales sur les opérations de contrôle et les saisies.
j) Périodicité minimale recommandée Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).	Annuelle (année civile). Une analyse trimestrielle pourrait être envisagée en interne pour un suivi plus régulier.

k) Ventilation

Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).

Par les pierres et métaux précieux et semi-précieux

Code SH	Description	Catégorie
71.02	Diamants, même travaillés, mais non montés ni sertis	Pierres précieuses
71.03	Pierres gemmes (précieuses ou fines) autres que les diamants, même travaillées, mais ni montées ni serties	Pierres gemmes (précieuses ou fines)
7105.10	Égrisés et poudres de platine, y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium	Métaux précieux (groupe du platine)
71.06	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux
71.08	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux
71.10	Platine (y compris l'iridium, l'osmium, le palladium, le rhodium et le ruthénium), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	Métaux précieux (groupe du platine)
71.13	Articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	Bijoux et articles connexes
71.14	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux	Bijoux et articles connexes

Mode de transport :

- Maritime

	• aérien • ferroviaire • terrestre Marchandises ou passagers
l) Valeur cible (non obligatoire)	Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités : À définir par l'administration douanière nationale en fonction des priorités et des ressources (ex: augmenter le taux d'efficacité de X% par an).
m) Exemple de pays (non obligatoire) Indicateur similaire que le Membre utilise.	Similaire aux indicateurs d'efficacité des contrôles déjà utilisés pour d'autres marchandises sensibles (ex: stupéfiants, armes).

n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Au plan national
--	-------------------------

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ? • La précision de l'indicateur dépend de la bonne tenue des registres des opérations de contrôle et des saisies. • Le "nombre de contrôles" doit être clairement défini pour éviter les ambiguïtés (s'agit-il d'un contrôle ciblé, d'une inspection aléatoire, d'une opération de renseignement ?). Il est important de s'assurer que les contrôles comptabilisés sont directement liés à la détection des minéraux. • La comparabilité internationale peut être affectée par des différences dans les méthodes de comptabilisation des contrôles et des saisies entre les administrations douanières. • La divulgation des données détaillées pourrait être soumise à des restrictions de confidentialité liées aux enquêtes douanières.
--	---

IV. Développement organisationnel

Précision accrue de la planification stratégique associée au budget

KPI « Maturité du processus de planification stratégique »

a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Maturité du processus de planification stratégique
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le niveau d'adoption, d'utilisation et d'amélioration des étapes essentielles de la planification stratégique. Étape 1 (A) : Étude de l'environnement douanier Oui – 1 Non – 0 Votre administration des douanes réalise-t-elle une étude de l'environnement douanier dans le cadre de votre planification stratégique ? Une étude de l'environnement douanier est un processus permettant à l'administration des douanes d'identifier et de suivre des facteurs susceptibles d'avoir un impact sur ses orientations à long terme. Il commence par l'étude des priorités gouvernementales et des nouveaux règlements potentiels devant être incorporés à la vision future de l'administration des douanes. Étape 2 (B): Analyse interne Oui – 1 Non – 0 Votre administration des douanes réalise-t-elle une analyse interne, y compris une évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyse SWOT) ? Une administration des douanes s'appuie sur le processus de révision annuelle pour évaluer la performance de l'organisation et dialoguer

	avec son personnel et ses hauts dirigeants. Elle compare ses opérations aux priorités du gouvernement identifiées à l'étape 1. Étape 3 (C) : Orientation stratégique Oui – 1 Non – 0 Votre administration des douanes exploite-t-elle les enseignements tirés de son étude de l'environnement douanier et de l'analyse interne pour créer une orientation stratégique ? L'administration des douanes rencontre le personnel et les parties prenantes et utilise le fruit de ces interactions pour bâtir une vision pour l'avenir à la fois idéaliste et avec un impact fort. Cela permet de théoriser la manière d'aligner les priorités gouvernementales et les opérations de l'administration des douanes. L'administration détermine ainsi ce qui est effectivement réalisable et les choses que l'administration des douanes doit s'employer à faire. Étape 4(D) : Développer des buts et objectifs Oui – 1 Non – 0 Après avoir déterminé son orientation stratégique et sa vision, votre administration des douanes engage-t-elle un dialogue avec les parties prenantes internes et les hauts dirigeants afin de créer un ensemble de buts et d'objectifs ciblés ? Elle facilite le travail des groupes dédiés et rencontre des experts par domaine afin de proposer des stratégies, des indicateurs et des résultats escomptés pour chaque objectif. Elle doit s'appuyer sur les processus existants (par ex. dialogue avec le personnel, communautés de praticiens, évaluations périodiques) pour susciter l'adhésion dans l'ensemble de l'administration des douanes. Étape 5 (E) : Indicateurs et calendriers définis pour suivre les progrès des initiatives du plan stratégique Oui – 1 Non – 0 Une fois les buts et objectifs fixés, votre administration des douanes les intègre-t-elle de manière détaillée à son plan ? Elle détermine les bureaux et services responsables pour chaque objectif. Elle crée des calendriers réalistes et définit des indicateurs à même de mesurer le succès. Étape 6 (F) : Rédiger et publier un plan stratégique Oui – 1 Non – 0
--	--

	Lorsque votre administration des douanes a recueilli les informations mentionnées à l'étape 5, rédige-t-elle un plan stratégique éclairé captant la voix et la vocation de l'administration des douanes ? Le dialogue avec le personnel et les parties prenantes au cours des étapes 2 à 5 a-t-il suscité un large soutien pour le plan afin de s'assurer que le plan stratégique ne soit pas un document isolé ? Étape 7 (G): Planifier la mise en œuvre et prévoir l'avenir Oui – 1 Non – 0 Votre administration des douanes impose-t-elle un alignement des plans d'action/d'activité/de mise en œuvre et des ressources correspondantes sur le plan stratégique ? Étape 8 (H) : Processus de révision périodique Votre administration des douanes a-t-elle mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation ? Ce mécanisme peut inclure une revue de l'exécution budgétaire, un suivi des progrès réalisés, des rapports de performance, une évaluation de la pertinence des initiatives stratégiques et un suivi des plans d'action corrective.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Précision accrue de la planification stratégique associée au budget
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A+B+C+D+E+F+G+H)/8) * 100$

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La planification stratégique permet d'envisager certaines initiatives à mettre en œuvre pour les administrations des douanes afin de produire des plans pertinents, agiles et correctement budgétisés pour atteindre les différents objectifs stratégiques. Des ressources appropriées doivent être allouées pour atteindre les résultats associés à chaque objectif stratégique. La budgétisation est donc propice à une planification stratégique efficace.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Gestion stratégique reposant sur des éléments probants Renforcement de la qualité des services Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé.
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs</i>	Processus ; efficience ; efficacité ; avancé ; quantitatif ; composite KPI pour mesurer la performance douanière

<i>retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Plan stratégique de l'administration des douanes, plan d'affaires et/ou budget indépendant de la source (par ex. budget de l'État, donateurs, etc.)
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	

l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par	Public

<i>ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	– Cet indicateur ne mesure pas le taux de mise en œuvre des activités envisagées pour déployer le plan stratégique.

Personnel plus compétent et motivé

KPI « Développement des compétences »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Développement des compétences
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Écart moyen entre les compétences requises et acquises au cours d'une année pour les agents de première ligne.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Personnel plus compétent et motivé

d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	La valeur de l'indicateur correspond au pourcentage moyen d'écart entre les compétences requises (X/Y). Pour les agents de première ligne, ces écarts sont calculés selon la formule suivante : $\frac{\sum_{i=0}^n X/Y_i}{N}$ X = nombre de compétences pour lesquelles un écart est constaté pour chaque titulaire de poste* Y = nombre total de compétences pour chaque titulaire de poste N = nombre d'agents de première ligne affectés aux tâches d'inspection *Les écarts de compétences sont calculés selon la formule A – B, avec A = niveau de compétence requis B = niveau de compétence acquis et B < A Conseil pour calculer cet indicateur : Pour calculer la valeur de l'indicateur, le pays doit suivre les étapes suivantes : I. Déterminer s'il existe des écarts entre les compétences requises pour chaque titulaire de poste (dans ce cas les agents de première ligne) (A – B) ; II. Calculer le nombre de compétences requises pour lesquelles il existe un écart X ; III. Calculer le pourcentage d'écart pour chaque titulaire de poste ; ce calcul doit être réalisé pour toutes les compétences requises assignées à chaque titulaire de poste $\frac{X}{Y}$; IV. Calculer la moyenne $\frac{X}{Y}$ pour tous les agents de première ligne (N). X = nombre de compétences pour lesquelles un écart est constaté pour chaque titulaire de poste Y = nombre total de compétences pour chaque titulaire de poste N = nombre d'agents de première ligne affectés aux tâches d'inspection
---	--

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur est utilisé pour évaluer le développement des compétences du personnel au cours d'une année. Il est basé sur un rapport d'évaluation des compétences (voir les descriptions de poste basées sur les compétences et le dictionnaire des compétences). En outre, le « Guide de l'OMD pour la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines basé sur les compétences destiné aux administrations douanières » peut être utilisé à titre de référence. Cet indicateur mesure les niveaux de compétence du personnel comparés aux exigences du poste et aux efforts déployés pour développer les compétences au cours d'une année, dans le but d'améliorer les compétences du personnel pour atteindre le niveau souhaité pour le poste. L'indicateur peut révéler la vulnérabilité d'une administration des douanes en matière de compétences. Bien que chaque pays puisse choisir sa propre échelle (3 ou 5 niveaux), l'échelle de professionnalisme la plus fréquemment utilisée comporte quatre niveaux : – Niveau de base : la compétence requiert de la part du professionnel une faible marge d'autonomie dans sa mise en œuvre. Le travail est entièrement guidé par des consignes, et des contrôles fréquents sont exercés par un tiers. La compétence fait appel à des connaissances de base et à des outils simples ; – Niveau d'intermédiaire : la compétence requiert de la part du professionnel qui l'exerce un niveau avancé d'assimilation et sollicite une pratique régulière et maîtrisée dans un contexte stable. Les difficultés sont résolues par l'accompagnement ou par le retour aux documents de référence ; – Niveau de confirmé : la compétence requiert de la part du professionnel qui l'exerce une expérience confirmée par la pratique. Elle fait appel à la maîtrise de l'ensemble des domaines de la spécialité. La compétence exige, dans les situations quotidiennes, de faire preuve d'autonomie et d'initiative quand la situation le demande, et de résoudre seul les difficultés rencontrées ;
--	--

	– Niveau d'expert : la compétence requiert de la part du professionnel qui l'exerce une capacité à maîtriser un environnement complexe (masse de connaissances et d'informations) et à innover si la situation l'exige. La compétence confère une position d'autorité dans le poste. Source : http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/capacity-building/activities-and-programmes/people-development/guide-pour-la-mise-en-place-dun-système-de-grh-bas-sur-les-compétences.pdf?la=fr&la=fr
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Amélioration du bien-être au travail
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; avancé ; indicateur de résultat KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)	Rapport de gestion et développement des ressources humaines (GDRH) (section consacrée à l'évaluation des compétences) Exemple de Description de poste (fichier joint)

– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (période d'exercice)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Bulgarie : Programme de formation de base « Programme pour le personnel spécialisé de l'administration » ; Programme annuel de formation douanière pour l'administration des douanes de Bulgarie ○ Chine : Heures/scores (crédit de points) de formation des agents des douanes ○ Russie : Indicateur de formation du personnel ○ Finlande : Nombre de jours de formation/équivalent temps plein ○ UE : Nombre de participants aux activités du programme de renforcement des capacités

n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ?</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	Pays/Union
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	

Exemple de DESCRIPTION DE POSTE – RÔLES PROFESSIONNELS – KPI Développement des compétences

Intitulé du poste	Responsable de programme, lutte contre la fraude	Code du poste : PTM07
Localisation du poste	Bureau régional de renforcement des capacités (BRRC) – /Sécurité et Lutte contre la fraude	
Superviseur direct	Directeur du pôle Sécurité et Lutte contre la fraude	
Personnel supervisé	s. o.	Nombre de personnels supervisés 0
Objectif global	Contribuer au processus de modernisation des administrations des douanes dans la région et au suivi de l'application des normes, instruments et outils internationaux concernant la douane.	
Responsabilités	R1 : Assurer la promotion des instruments et outils de l'OMD et la représentation du BRRC lors des réunions avec les administrations des douanes, les partenaires et autres organisations internationales dans le domaine de la lutte contre la fraude. R2 : Assurer la conception et la gestion des programmes de soutien pour les administrations des douanes dans la région dans le domaine de la lutte contre la fraude. R3 : Assurer le suivi et l'évaluation des actions du Plan stratégique régional dans le domaine de la lutte contre la fraude.	
Tâches	R1 : Assurer la promotion des instruments et outils de l'OMD et la représentation du BRRC lors des réunions avec les administrations des douanes, les partenaires et autres organisations internationales dans le domaine de la lutte contre la fraude Diffuser les instruments et programmes de l'OMD dans le domaine de la lutte contre la fraude ; Participer aux réunions régionales et internationales pertinentes ayant trait à la lutte contre la fraude ; Concevoir des aides à la sensibilisation et à la formation concernant les instruments, outils et programmes de l'OMD dans le domaine de la lutte contre la fraude, en liaison avec les BRLR. R2 : Assurer la conception et la gestion des programmes de soutien pour les administrations des douanes dans la région dans le domaine de la lutte contre la fraude Préparer et promouvoir la mise en œuvre des projets régionaux dans le domaine de la lutte contre la fraude ; Participer au développement et à la maintenance d'un vivier d'experts régionaux dans le domaine de la lutte contre la fraude ; Faciliter le partage d'expérience et de bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la fraude parmi les administrations des douanes de la région ; Suivi de la collaboration entre le BRRC et les structures chargées de la lutte contre la fraude au plan régional. R3 : Assurer le suivi et l'évaluation des actions du Plan stratégique régional dans le domaine de la lutte contre la fraude Mener des études de diagnostic dans le domaine de la lutte contre la fraude au sein des administrations des douanes de la région ;	Indicateurs de performance — — — — — — — — — —

Collecter et analyser les résultats de l'exercice d'autoévaluation ayant trait aux actions du Plan stratégique régional concernant la lutte contre la fraude ; Participer à la préparation et à la mise à jour des actions du Plan stratégique régional concernant la lutte contre la fraude ; Préparer un rapport annuel sur les défis régionaux, les progrès et tendances, ainsi que des recommandations dans le domaine de la lutte contre la fraude et en liaison avec les BRLR.							
Compétence	LR	LA	R	Compétence	LR	LA	R
Procédures de dédouanement	3			Analyse des données	3		
Code des douanes communautaire	3			Cartographie de processus	3		
Évaluation en douane	3			Rédaction de rapports	3		
Contrôle des voyageurs et de leurs bagages	3			Techniques de gestion de mission	3		
Cadre de normes SAFE.	3			Planification stratégique	3		
Gestion des risques	3			Gestion de la diversité	3		
COPES	3			Gestion axée sur les résultats	3		
Planification d'opérations pour la lutte contre la fraude	3			Prise de décision	3		
Contrôle a posteriori	3			Initiative et anticipation	3		
CKR	3			Communication et compétences relationnelles	3		
Gestion coordonnée des frontières	3			Esprit d'analyse	3		
Guichet unique	3			Adaptabilité	3		
Commerce électronique	3			Méthode et organisation	2		
Modèle de données	3						
Qualifications : Diplôme universitaire en sciences sociales ou économiques, diplôme en douane ou équivalent.				Années d'expérience : Au minimum 5 années d'expérience au sein de l'administration des douanes, de préférence dans un service de lutte contre la fraude ou de gestion des risques.			

		Une accréditation dans un domaine du Dossier Contrôle et Lutte contre la fraude est un plus.	
Autres exigences du poste			
Nature et conditions du travail : Travail de bureau, travail intellectuel			
Langues : Anglais, français, portugais			
Domaines d'amélioration pour l'année 2020			
Thème de formation 1 (liste déroulante)	☐ Priorité	Thème de formation 1 (liste déroulante)	☐ Conseillé
Thème de formation 2 (liste déroulante)	☐ Priorité	Thème de formation 2 (liste déroulante)	☐ Conseillé
Thème de formation 3 (liste déroulante)	☐ Priorité	Thème de formation 3 (liste déroulante)	☐ Conseillé
Projet professionnel de l'employé :		Un poste : ☐ Oui ☐ Non	
Autre poste (liste déroulante)		Si oui, précisez le poste souhaité : (liste déroulante)	
Superviseur direct : (Date, Nom, Signature)		DRH	Employé : (Date, Nom, Signature)

KPI « Maturité du développement des compétences »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Maturité du développement des compétences
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le niveau d'adoption, d'utilisation et d'amélioration du processus de développement des compétences pour tous les titulaires de poste. 1. (A) Votre administration a-t-elle mis en place une politique RH (notamment en matière de recrutement, de formation et d'évaluation de la performance) ? Oui-1 Non-0 2. (B) Votre administration a-t-elle mis en place un cadre de compétences ou un cadre similaire ? Oui-1 Non-0 3. (C) Votre administration met-elle en œuvre les politiques / le cadre ci-dessus ? Oui-1 Non-0 Voir le Guide de l'OMD pour la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines basé sur les compétences : ➤ Le dictionnaire des compétences dresse la liste des compétences qui sont requises pour exceller dans un poste, en donnant une définition répondant à leur exercice dans l'administration douanière. Il ne traite pas des tâches à exécuter, mais plutôt des compétences nécessaires pour les réaliser. ➤ Le cadre de compétences décrit et situe les compétences requises pour réaliser les tâches essentielles du poste. Les compétences sont regroupées par domaines ou familles professionnelles (pilotage, métier et support) et hiérarchisées.

<http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/capacity-building/activities-and-programmes/people-development/guide-pour-la-mise-en-place-dun-systme-de-grh-bas-sur-les-comptences.pdf?la=fr&la=fr>

4. (D) Votre administration a-t-elle recours à des **outils RH** appropriés (notamment le **descriptif de poste, l'évaluation des aptitudes, l'évaluation des compétences, les entretiens**) pour assurer un recrutement efficace ? Oui-1 Non-0
5. (E) Votre administration a-t-elle recours à des **outils RH** appropriés (**évaluation des besoins en formation, conception des formations, évaluation des formations**) pour assurer l'efficacité de la formation et du développement du personnel ? Oui-1 Non-0
6. (F) Votre administration **gère-t-elle les compétences et la performance** (évaluation des compétences et de la performance) Oui-1 Non-0
7. (G) Votre administration **utilise-t-elle un système informatique spécifique aux RH (SIRH)** pour gérer ses pratiques en matière de RH ? Oui-1 Non-0
8. (H) Votre administration collecte-t-elle des données sur différents indicateurs RH (notamment le recrutement, les compétences, la formation, la gestion des performances) ? Oui-1 Non-0
9. (I) Votre administration mesure-t-elle l'efficacité des RH à l'aide d'**indicateurs / d'analyses RH / liés au personnel** ? Oui-1 Non-0

c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Personnel plus compétent et motivé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A+B+C+D+E+F+G+H+I)/9) * 100$
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'adoption d'une approche fondée sur les compétences et de la résilience RH garantit à l'administration des douanes qu'elle pourra mettre en œuvre sa stratégie globale et atteindre les objectifs de performance assignés dans tous les domaines. Par conséquent, le KPI est destiné à capter tous les éléments de l'approche fondée sur les compétences dans la politique de RH.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	• Taux d'accès à la formation • Toutes les dimensions du MMP
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs</i>	Processus ; efficacité KPI pour mesurer la performance douanière

<i>d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Stratégie RH et politique de formation - Dictionnaire des compétences - Description de poste - Plan de développement personnel - Instrument d'évaluation : Rapports RH
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation	

<i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	OMD

o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Le niveau de pertinence des données dépend du niveau d'intégration du système RH au système d'information de la douane
--	---

KPI « Taux d'accès à la formation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Taux d'accès à la formation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Proportion des employés ayant bénéficié d'au moins une formation au cours d'une année
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Personnel plus compétent et motivé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B)*100$ A = nombre d'employés ayant bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année t

	B = nombre total d'employés pour l'année t A : Si un employé a participé à plus d'une formation au cours de l'année, cet employé n'est pris en compte qu'une seule fois pour le calcul.
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur est utilisé pour évaluer l'effort organisationnel dans le domaine de la formation (y compris l'accompagnement, les séminaires, les ateliers, etc.) et du développement des compétences et pour déterminer le degré d'accès à la formation pour les différentes catégories de personnel. L'indicateur mesure les efforts de formation au cours d'une année. La formation vise à développer le capital humain et à mobiliser le personnel. Ce KPI spécifique couvre les formations organisées et dispensées par des instituts de formation sous l'égide des administrations des douanes. Les formations organisées par d'autres partenaires, organisations gouvernementales ou internationales au bénéfice du personnel de la douane sont également prises en compte. Toutes les formations doivent faire partie du plan de formation approuvé. Selon le Guide de l'OMD pour la mise en place d'un système de gestion des ressources humaines basé sur les compétences destiné aux administrations douanières : 3 heures de pratique en environnement virtuel peuvent être considérées comme une formation ; 6 heures de pratique en environnement physique peuvent être considérées comme une formation. Le travail des instituts de formation est destiné à améliorer les compétences du personnel. L'accent n'est pas mis sur la quantité de formation, mais sur l'amélioration des compétences qui en résulte.

f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Amélioration du bien-être au travail Amélioration de l'égalité de genre à tous les niveaux du personnel
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; résultat ; avancé KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Bases de données nationales des douanes (registre de participation aux formations)

i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Section consacrée à la gestion et au développement des ressources humaines (GDRH) du Rapport annuel de l'OMD sur la mise en œuvre du renforcement des capacités.
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par genre (sur le nombre total d'employés : A et B doivent être ventilés) Par catégorie de poste : • Postes de haute direction (Commissaire, Commissaire général, Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur et autres postes similaires) ; • Postes de direction intermédiaire (Responsable, Responsable senior, Superviseurs seniors, chefs d'équipe et postes similaires) ; • Niveau agent (personnel opérationnel, agents de première ligne et postes similaires).
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ Bulgarie : Programme de formation de base « Programme pour le personnel spécialisé de l'administration » ; Programme annuel de formation douanière pour l'administration des douanes de Bulgarie ○ Chine : Heures/scores (crédit de points) de formation des agents des douanes ○ Russie : Indicateur de formation du personnel

	○ Finlande : Nombre de jours de formation/équivalent temps plein ○ UE : Nombre de participants aux activités du programme de renforcement des capacités
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	L'indicateur ne fait pas de distinction entre les formations obligatoires et volontaires (à la demande). Le développement du personnel doit prendre en compte les considérations liées à la parité des genres, la diversité et l'égalité. Cet indicateur mesure directement l'élément de compétence du résultat seulement. Toutefois, pour capter l'aspect « engagement » du résultat de façon plus précise, un autre KPI pourrait être développé à l'avenir.

KPI « Taux de rétention du personnel »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Taux de rétention du personnel
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Le KPI « Taux de rétention du personnel » mesure le nombre d'employés qui restent au sein de l'administration, reflétant ainsi le succès de la stratégie RH pour le maintien d'un effectif stable.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Personnel plus compétent et motivé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$([A-B] / C) \times 100 \%$ A = Nombre total d'employés à la fin de l'année t B = Nombre total de nouvelles recrues au cours des années t et t-1 C = Nombre total d'employés au début de l'année t-1
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Un Taux de rétention du personnel élevé suggère un niveau de satisfaction du personnel et d'efficacité des RH élevés.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Personnel plus compétent et motivé

g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; résultat ; avancé
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données RH nationales conservées par les administrations des douanes
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	

j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (années civiles)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par sexe Par tranche d'âge • 16-24 • 25-34 • 35-44 • 45-54 • 55-64 • +65
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données	OMD

– Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	

Amélioration de l'égalité de genre à tous les niveaux du personnel

KPI « Ratio de parité des genres »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Ratio de parité des genres
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Ratio du nombre de femmes par rapport au nombre d'hommes, personnel non-fonctionnaire compris
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Amélioration de l'égalité de genre à tous les niveaux du personnel
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B)*100$ A = nombre total de personnels féminins à la fin de l'année B = nombre total de personnels masculins à la fin de l'année
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Cet indicateur vise à renforcer l'attention qu'accorde l'organisation au recrutement et au maintien d'un équilibre entre les collaborateurs femmes et hommes. Cela signifie que les services chargés du recrutement, de l'embauche et de la conservation du personnel doivent travailler ensemble pour atteindre des résultats satisfaisants. L'égalité et la diversité des genres sont une question de droits et sont par conséquent considérées comme des conditions préalables non seulement d'un développement et d'une croissance durables, mais aussi de l'amélioration des performances des organisations. Ainsi,

	l'OMD estime qu'il est important de promouvoir ces questions fondamentales dans sa stratégie et dans son programme de renforcement des capacités. Depuis que l'OMD a commencé à œuvrer dans ce domaine en 2013, plusieurs initiatives ont été lancées, dont la principale est l'Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT), qui vise à aider les administrations des douanes à évaluer leurs politiques, pratiques et activités liées à l'égalité et à la diversité des genres, dans le cadre de leur programme de réforme et de modernisation. En décembre 2020, le Conseil de l'OMD a adopté la Déclaration du Conseil de coopération douanière sur l'égalité de genre et la diversité en douane, qui renouvelle l'engagement de l'OMD à faire avancer cette question en l'inscrivant pleinement dans la réforme et la modernisation de la douane.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Amélioration des mesures visant à concilier vie privée et vie professionnelle ○ Personnel plus compétent et motivé
g) Type d'indicateur (Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en</i>	Processus ; avancé KPI pour mesurer la performance douanière

<i>œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Données relatives aux RH du système d'administration des Membres, alimenté par tous les domaines opérationnels.
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Enquête annuelle de l'OMD
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par catégorie de poste : ➤ Postes de haute direction (Commissaire, Commissaire général, Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur et autres postes similaires) ; ➤ Postes de direction intermédiaire (Responsable, Responsable senior, Superviseurs seniors et postes similaires) ; ➤ Niveau agent.

l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	○ États-Unis : Part des femmes dans l'effectif – pourcentage de femmes par rapport aux hommes ○ Togo : Proportion de femmes par grade ○ Arabie saoudite : Pourcentage de femmes employées par rapport à l'effectif total ○ Lituanie : Proportion de personnel masculin et féminin
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i>	Il s'agit d'un indicateur organisationnel de haut niveau, qui doit rappeler aux dirigeants qu'ils doivent privilégier les indicateurs leur permettant de mettre le doigt sur le(s) domaine(s) opérationnel(s) – recrutement, embauche, planification des successions, attrition du personnel, équilibre entre vie privée

Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?

Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?

et vie professionnelle – qui empêchent l'organisation d'atteindre des résultats satisfaisants.

Si les résultats sont moins bons que pour la précédente période d'évaluation, les dirigeants doivent s'intéresser aux indicateurs suivants pour déceler les domaines opérationnels appelant des mesures immédiates :

- Taux de recrutement de nouveau personnel femmes/hommes – compare le nombre de personnel femmes nouvellement recruté par rapport au personnel hommes nouvellement recruté. Si le pourcentage est faible, une action est nécessaire.
- Taux d'attrition du personnel femmes/hommes – met en évidence le nombre de femmes qui quittent l'organisation par rapport aux hommes. Si le nombre est plus élevé que pour la période précédente, et si la proportion de femmes recrutées par rapport aux hommes est inférieure à la période précédente, alors une action est nécessaire.
- Nombre d'activités de sensibilisation et de publicités ciblées pour attirer de nouvelles recrues femmes par rapport aux hommes. Cet indicateur s'intéresse au niveau de ciblage du personnel féminin par rapport au personnel masculin dans le cadre du recrutement.

En général, pour atteindre les objectifs de parité des genres, l'organisation doit travailler de manière soudée en tant qu'équipe pour recruter, embaucher, promouvoir et fidéliser un équilibre approprié d'hommes et de femmes de sorte à atteindre et maintenir des résultats positifs.

La possibilité de peser sur cet indicateur pour la douane dépend des contraintes nationales liées à la politique de recrutement.

L'indicateur peut être influencé par la situation démographique du pays et l'évolution de cette situation.

Amélioration de l'égalité de genre et de l'inclusion

KPI « Maturité des politiques / mesures relatives à l'égalité de genre et à la diversité »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Maturité des politiques / mesures relatives à l'égalité de genre et à la diversité
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	L'indicateur mesure si des politiques existent ou non dans certains domaines liés à l'EGD. Les questions ci-dessous ont trait à la mise en œuvre de politiques liées à l'EGD conformément aux principes de la Déclaration de l'OMD sur l'EGD et de l'Outil d'évaluation de l'égalité de genre dans les organisations (GEOAT) de l'OMD. 1. Votre administration dispose-t-elle d'un plan d'action / d'une politique / d'une stratégie spécifique visant à promouvoir l'égalité de genre et/ou la diversité et la non-discrimination ? Oui : 1 Non : 0 2. Votre administration collabore-t-elle avec des parties prenantes concernées sur le thème de l'égalité de genre et de la diversité ? Oui : 1 Non : 0 3. Votre administration encourage-t-elle les initiatives visant à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée (horaires de travail flexibles, possibilités de télétravail, campagnes de sensibilisation aux questions liées à la santé et

	au bien-être, services de garde d'enfants, collecte de retours d'informations sur le bien-être des employés au moyen d'enquêtes internes) pour le personnel douanier ? Oui : 1 Non : 0 4. Votre administration a-t-elle mis en place des politiques ou des mesures visant à prévenir tout type de harcèlement (y compris le harcèlement sexuel) et/ou de violence basée sur le genre dans tous les domaines relevant des douanes, que ce soit en interne entre membres du personnel ou commis par des membres du personnel à l'encontre du public et vice versa ? Oui : 1 Non : 0 5. Votre administration encourage-t-elle activement le leadership et/ou les possibilités d'évolution de carrière pour les femmes et les autres groupes sous-représentés par le biais d'initiatives ciblées telles que des programmes de mentorat ? Oui : 1 Non : 0 6. Votre administration propose-t-elle à son personnel une formation sur le thème de l'égalité de genre et de la diversité ? Oui : 1 Non : 0
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Amélioration de l'égalité de genre et de l'inclusion
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ?</i>	$(A+B+C+D+E+F)/6 \times 100$

Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?	
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'indicateur mesure l'existence ou non de politiques dans certains domaines liés à l'EGD, mais il ne mesure pas la qualité des politiques / activités / mesures mises en œuvre. Les enseignements tirés de ce KPI ouvriront la voie à une analyse plus poussée concernant la qualité des politiques / mesures concrètes liées à l'égalité de genre et à la diversité.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Cet indicateur est lié au KPI existant concernant l'égalité de genre au sein de la douane. S'il renseigne sur la parité des genres, il ne rend pas compte des mesures proactives prises par l'administration afin de promouvoir l'EGD. Le nouvel indicateur permet de mesurer les initiatives concrètes mises en œuvre afin de promouvoir l'EGD.
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Qualitatif ; avancé

h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	• Plan d'action sur l'EGD • Politique de prévention du harcèlement • Plan de formation
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) Bases de données <u>internes/externes</u>	L'Enquête annuelle de l'OMD comporte des questions ayant trait à l'EGD. Certaines questions à choix multiple proposent plusieurs réponses possibles, ce qui permet à l'OMD de mieux cerner le type de mesures que certaines administrations ont mises en œuvre.
j) Périodicité minimale recommandée Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).	Tous les deux ans
k) Ventilation Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).	
l) Valeur cible (non obligatoire) - Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	

m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	L'OMD présente des exemples de mesures mises en œuvre dans son Recueil sur l'égalité de genre et la diversité en douane.
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité, accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public. Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	OMD ou Pays
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i>	Cet indicateur ne mesure pas la qualité des politiques / activités / mesures mises en œuvre.

Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	
--	--

Degré élevé de responsabilité

KPI « Variation annuelle au niveau des demandes d'information »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Variation annuelle au niveau des demandes d'information
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Évolution en pourcentage des requêtes/demandes d'information portant sur des questions douanières émanant de centres d'appel/guichets de service/centres d'information, etc.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Degré élevé de responsabilité
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A-B)/B \times 100$ A – nombre de demandes au cours de l'année civile écoulée B – nombre de demandes au cours de l'année précédente
e) Justification de la mesure (pertinence)	La publication de rapports annuels et d'autres communications contribuera à faire baisser le nombre de demandes d'information adressées à l'administration, etc., et améliorera la transparence et la responsabilisation.

<i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Gestion stratégique reposant sur des éléments probants ○ Renforcement de la qualité des services ○ Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé. ○ Niveau d'intégrité avancé ○ Règlement plus efficace des différends
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Retardé ; quantitatif ; efficacité KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état	Centres d'appel/guichets de service/centres d'information, etc.

d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par types de canal d'envoi des requêtes/demandes d'information : • Courriel ; • Appels téléphoniques ; • Page Web ; • Portail d'information ; • Réseaux sociaux ; • Système de gestion de l'information client ; • Conversation en ligne ; • Visites en personne.
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	

n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc. Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	

KPI « Disponibilité des rapports de performance »

	KPI
a) Nom de l'indicateur Intitulé de l'indicateur	Disponibilité des rapports de performance
b) Description de l'indicateur	

<i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Cet indicateur mesure le niveau de disponibilité des rapports de performance
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Degré élevé de responsabilité
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A+B+C)/3) * 100$ A. Publiez-vous des rapports de performance ? Oui = 1 ; Non = 0 B. Publiez-vous des rapports de performance de façon régulière ? Oui = 1 ; Non = 0 C. Les rapports de performance sont-ils liés à un plan stratégique publié ? Oui = 1 ; Non = 0
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La publication des données de performance contribuera à la transparence et à la responsabilisation de l'administration
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Gestion stratégique reposant sur des éléments probants ○ Renforcement de la qualité des services ○ Confiance accrue dans les relations avec le secteur privé. ○ Niveau d'éthique avancé ○ Règlement plus efficace des différends
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus,</i>	Qualitatif ; processus KPI pour mesurer la performance douanière

<i>indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Bases de données nationales Registres administratifs nationaux
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation	

<i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i>	La fréquence de publication minimale des données liées à la performance dépend de la législation nationale

Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	
---	--

Niveau d'intégrité avancé

KPI « Respect de la discipline »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Respect de la discipline
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Pourcentage d'agents faisant l'objet de mesures disciplinaires pour des cas de violation du code de conduite et/ou des dispositions anticorruption visées dans des lois ou règlements.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Niveau d'intégrité avancé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A = nombre annuel d'agents faisant l'objet de mesures disciplinaires (pour des cas de violation du code de conduite et/ou des dispositions anticorruption visées dans des lois ou règlements) B = nombre total des agents à la fin de l'année
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'une des composantes majeures d'un bon programme d'éthique consistera à créer, publier et faire accepter un code de conduite exhaustif décrivant, en termes très concrets et précis, les règles de conduite minimale auxquelles tous les fonctionnaires des douanes sont censés

obéir. Ces règles de conduite seront respectées par tous les fonctionnaires des douanes et serviront de guide lorsqu'il s'agira de prendre des décisions et des mesures. Un code de conduite efficace offre un outil de promotion des bonnes pratiques, susceptible en même temps de décourager toute velléité de conduite inappropriée.

Le Modèle de code d'éthique et de conduite de l'OMD distingue 11 éléments clés pouvant figurer dans le code de conduite et qui devront être respectés par chaque fonctionnaire de la douane afin de s'assurer de la confiance du public en l'éthique de l'administration.

- 1) Responsabilité personnelle ;
- 2) Respect de la loi ;
- 3) Relations avec le public ;
- 4) Restrictions relatives à l'acceptation de cadeaux, de gratifications, d'invitations et de ristournes ;
- 5) Conflits d'intérêts ;
- 6) Restrictions relatives aux activités politiques ;
- 7) Conduite à adopter s'agissant de questions pécuniaires ;
- 8) Confidentialité et utilisation de renseignements officiels ;
- 9) Utilisation de biens ou de services publics ;
- 10) Achats à des fins privées de biens appartenant à l'État ;
- 11) Environnement de travail.

Certaines administrations ont recours à un code général commun qui s'applique à l'ensemble des services publics. Il est toutefois recommandé de créer un code de conduite distinct pour les fonctionnaires de la douane en raison des particularités du travail de la douane, qui joue un rôle déterminant dans la facilitation des échanges, la protection des frontières nationales et le recouvrement des recettes. Il est recommandé aux administrations de s'inspirer du modèle de l'OMD pour élaborer leur propre code de conduite. Le personnel et les parties prenantes devront être impliqués à toutes les étapes de la conception et de la mise en place du code.

f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	– Degré élevé de responsabilité – Personnel plus compétent et motivé – Renforcement de la qualité des services
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Efficacité ; résultat ; processus; retardé; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres administratifs relatifs aux procédures disciplinaires

i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	S. O.
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par catégorie de poste : ➤ Postes de haute direction (Commissaire, Commissaire général, Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur et autres postes similaires) ; ➤ Postes de direction intermédiaire (Responsable, Responsable senior, Superviseurs seniors et postes similaires) ; ➤ Niveau agent. – Par type d'infraction, dont : • Responsabilité personnelle ; • Respect de la loi ; • Relations avec le public ; • Restrictions relatives à l'acceptation de cadeaux, de gratifications, d'invitations et de ristournes ; • Conflits d'intérêts ; • Restrictions relatives aux activités politiques ; • Conduite à adopter s'agissant de questions pécuniaires ; • Confidentialité et utilisation de renseignements officiels ; • Utilisation de biens ou de services publics ; • Achats à des fins privées de biens appartenant à l'État ; • Environnement de travail (équité et non-discrimination ; santé et sécurité au travail ; abus de stupéfiants ; abus d'alcool ; tabagie ; norme vestimentaire).

	Par source de détection : interne/externe
l) Valeur cible (non obligatoire) - Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	- Jordanie : Pourcentage d'employés sanctionnés/pourcentage d'employés respectant la déontologie du service/nombre de cas renvoyés devant les tribunaux anticorruption - Lituanie : Niveau de corruption (ratio du nombre de délits de corruption par rapport au nombre moyen d'employés)
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	OMD
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i>	L'évaluation qualitative des signalements peut ne pas être jugée suffisante pour déclencher des enquêtes et/ou des mesures de contrôle internes, et reste hors de la portée de ce KPI.

Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ? Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?	
---	--

KPI « Efficacité du traitement des rapports reçus des mécanismes de signalement des cas de corruption, mauvaise conduite ou malversation »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Efficacité du traitement des rapports reçus des mécanismes de signalement des cas de corruption, mauvaise conduite ou malversation
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Le pourcentage de rapports reçus de différents mécanismes de signalement qui donnent lieu à des mesures d'intervention, telles qu'une enquête. Parmi les mécanismes de signalement figurent les permanences téléphoniques, la presse nationale, le signalement aux superviseurs, les rapports d'enquêtes internes, les rapports de renseignement, etc.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Niveau d'intégrité avancé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$(A/B) \times 100$ A – Nombre annuel de rapports reçus par les douanes qui donnent lieu à des mesures d'intervention. Les « mesures d'intervention » peuvent être, par exemple, des enquêtes

	B – nombre annuel de l'ensemble des rapports reçus par la douane via les différents mécanismes de signalement au cours de la même année civile Si la mesure d'intervention est déclenchée sur la base de plus d'un rapport, le nombre de rapports doit être compté comme un seul. Cela permet de s'assurer que la valeur du dénominateur (B) ne soit pas comptée plusieurs fois.
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Les mécanismes de signalement des cas de corruption, mauvaise conduite ou malversation sont utilisés pour mettre en place un circuit crédible et sûr que les employés, les partenaires commerciaux et les usagers utiliseront pour signaler des actes répréhensibles en lien avec les opérations de l'administration. Ces mécanismes permettront de réunir des informations essentielles sur lesquelles se fonderont des enquêtes ou des audits ultérieurs.
f) Liens vers d'autres indicateurs (À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Degré élevé de responsabilité ○ Personnel plus compétent et motivé
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs</i>	Efficacité ; résultat ; processus; retardé; quantitatif KPI pour mesurer la performance douanière

<i>subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Registres administratifs relatifs aux signalements reçus
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Par catégorie de poste pour la personne objet du signalement : ➤ Postes de haute direction (Commissaire, Commissaire général, Directeur général, Directeur général adjoint, Directeur et autres postes similaires) ; ➤ Postes de direction intermédiaire (Responsable, Responsable senior, Superviseurs seniors et postes similaires) ; ➤ Niveau agent.

	– Par type d'infraction, dont : - Responsabilité personnelle ; - Respect de la loi ; - Relations avec le public ; - Restrictions relatives à l'acceptation de cadeaux, de gratifications, d'invitations et de ristournes ; - Conflits d'intérêts ; - Restrictions relatives aux activités politiques ; - Conduite à adopter s'agissant de questions pécuniaires ; - Confidentialité et utilisation de renseignements officiels ; - Utilisation de biens ou de services publics ; - Achats à des fins privées de biens appartenant à l'État ; - Environnement de travail (équité et non-discrimination ; santé et sécurité au travail ; abus de stupéfiants ; abus d'alcool ; tabagie ; norme vestimentaire). – Par source de détection : interne/externe
l) Valeur cible (non obligatoire) - Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) Indicateur similaire que le Membre utilise.	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public	OMD

– Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées ? – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	

KPI « Maturité des mesures préventives en matière de lutte contre la corruption et d'éthique »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Maturité des mesures préventives en matière de lutte contre la corruption et d'éthique
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	L'indicateur mesure le niveau de maturité des mesures préventives en matière de lutte contre la corruption et d'éthique A. Votre administration a-t-elle mis en place un plan d'action en matière de lutte contre la corruption et d'éthique ? Oui = 1 ; Non = 0

	B. Le plan d'action en matière de lutte contre la corruption et d'éthique inclut-il des mesures de sensibilisation (par ex. campagnes de formation, d'éducation et de publicité, engagement au travers d'un code de conduite, etc.) ? Oui = 1 ; Non = 0 C. Le plan d'action en matière de lutte contre la corruption et d'éthique inclut-il la gestion des risques de corruption propres à l'environnement administratif et opérationnel de la douane ? Oui = 1 ; Non = 0 D. La mise en œuvre du plan d'action en matière de lutte contre la corruption et d'éthique fait-elle l'objet d'un suivi et de rapports ? Oui = 1 ; Non = 0 E. Le plan d'action en matière de lutte contre la corruption et d'éthique est-il lié à la stratégie d'ensemble et au plan d'action global de votre administration ? Oui = 1 ; Non = 0 F. Le plan d'action en matière de lutte contre la corruption et d'éthique est-il aligné sur les dix facteurs clés de la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD concernant la bonne gouvernance et l'éthique en matière douanière ? Oui = 1 ; Non = 0
c) Aspect de la performance concerné	

<i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Niveau d'intégrité avancé
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	$((A+B+C+D+E+F)/6) * 100$
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	L'éthique nécessite des mesures proactives préventives pour veiller à l'alignement de la bonne gouvernance et de l'éthique sur les dix facteurs clés de la Déclaration d'Arusha révisée de l'OMD. Le Déclaration souligne la nécessité de disposer d'un plan en matière de lutte contre la corruption et d'éthique pour garantir la mise en œuvre des mesures concernées.
f) Liens vers d'autres indicateurs <i>(À considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés liés) Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	○ Degré élevé de responsabilité ○ Personnel plus compétent et motivé
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs) Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/ mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés</i>	Qualitatif ; avancé KPI pour mesurer la performance douanière

à mesurer l'application des outils de l'OMD	
h) Source de vérification (SdV) <i>– Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données)</i> <i>– Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc. et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes du projet, statistiques officielles, etc.)</i> <i>– Sources de données primaires ou secondaires</i>	Plan stratégique de l'administration des douanes, plan opérationnel
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Annuelle (année civile)
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par ex. en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	
l) Valeur cible (non obligatoire) - Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire)	

<i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où les informations issues du processus de mesure utilisant cet indicateur apparaissent-elles/sont-elles communiquées – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	Public
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	Certaines administrations des douanes peuvent être liées par les approches gouvernementales en matière de lutte contre la corruption et d'éthique

KPI relatifs à la connaissance et à l'utilisation des outils de l'OMD

KPI « Connaissance de l'outil »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Connaissance de l'outil
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Connaissance <u>de l'existence de l'outil déclarée</u> par le Membre, indépendamment de son niveau de compétence ou de spécialisation lié à la mise en œuvre ou à l'utilisation de l'outil.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Tous les résultats escomptés liés à l'outil dans la cartographie.
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	Il s'agit d'un indicateur binaire. Le chiffre est attribué comme suit : – Connaissance : 1 – Méconnaissance : 0
e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	Les résultats de l'édition 2020 de l'enquête annuelle de l'OMD sur l'engagement de ses Membres, qui inclut une section sur l'utilisation et la mise en œuvre des outils et instruments de l'OMD, indiquent que le niveau de connaissance des principaux outils varie d'un Membre à l'autre.

	Cet indicateur peut servir de base pour approfondir les discussions concernant l'actuelle bibliothèque de l'OMD et son contenu. Il peut également aider à mettre en lumière des besoins spécifiques en renforcement des capacités, ainsi que des domaines dans lesquels la communication doit être intensifiée. Il peut en outre jeter les bases d'une mise à jour de l'outil, dans l'objectif d'aider les Membres à obtenir certains résultats qu'ils considèrent primordiaux pour les performances de leur organisation. Comme convenu lors de la 2^e réunion du GTMP, pour déterminer dans quelle mesure les principaux outils de l'OMD sont appliqués, des KPI de processus et structurels doivent aussi être mis au point pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des outils, et ainsi rendre compte du niveau de connaissance et d'utilisation, par les Membres, des outils aux fins de la réalisation d'objectifs stratégiques nationaux liés aux résultats escomptés de chaque dimension de performance du MMP. Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des campagnes de communication et de sensibilisation de l'OMD relatives à ses outils et instruments.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Utilisation des principaux outils. L'hypothèse est une évolution à la hausse du niveau de connaissance et du niveau d'utilisation. Les interventions de renforcement des capacités proposées par l'OMD devraient favoriser cette transition et l'acquisition de niveaux de maturité supérieurs dans tous les domaines de performance pertinents.
g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i>	Efficacité, subjectif, retardé KPI destiné à mesurer l'application des outils de l'OMD

<i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Enquête (actuellement : enquête annuelle de l'OMD, chapitre sur l'engagement des Membres) Évaluations prospectives dans le domaine du MMP
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Enquête annuelle de l'OMD – chapitre sur l'engagement des Membres
j) Périodicité minimale recommandée <i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans (année civile)

k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	S. O. Possibilité de rassembler les résultats dans une valeur moyenne pour chaque dimension de performance du MMP
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- Fournie par les normes/valeurs de référence - Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public - Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public – Où apparaissent/sont communiquées les informations découlant du processus de mesure au moyen de cet indicateur – Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées (préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)	OMD, au niveau agrégé (par dimension de performance du MMP)
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire)	

<i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	
---	--

KPI « Utilisation de l'outil »

	KPI
a) Nom de l'indicateur <i>Intitulé de l'indicateur</i>	Utilisation de l'outil
b) Description de l'indicateur <i>Afin d'éviter toute ambiguïté, comment décririez-vous l'indicateur de manière détaillée ?</i>	Utilisation/mise en œuvre déclarée par le Membre de chaque outil principal. L'indicateur traduit tant l'utilisation/la mise en œuvre réalisée que l'utilisation/mise en œuvre prévue pour le prochain exercice financier. L'indicateur ne rend pas compte de la mesure dans laquelle l'outil est/sera utilisé/mis en œuvre.
c) Aspect de la performance concerné <i>Résultat escompté que l'indicateur est censé mesurer</i>	Tous les résultats escomptés liés à l'outil dans la cartographie.
d) Méthode de calcul <i>Dans le cas d'un indicateur quantitatif, comment est-il calculé ? Quelle est la formule/l'échelle et l'unité de mesure ?</i>	Le chiffre est attribué comme suit : – Non-utilisation et aucun projet d'utilisation pour l'exercice financier à venir = 0 – Utilisation prévue pour l'exercice financier à venir = 1 – Utilisé = 2

e) Justification de la mesure (pertinence) <i>Dans quelle mesure les données répondent-elles à la demande d'information ?</i>	La mesure détermine si l'outil est utile pour permettre aux membres d'atteindre les résultats escomptés identifiés dans le MMP. Les résultats de l'édition 2020 de l'enquête annuelle de l'OMD sur l'engagement des Membres, qui inclut une section sur l'utilisation et la mise en œuvre des outils et instruments de l'OMD, indiquent que le niveau d'utilisation des principaux outils varie d'un Membre à l'autre. Cet indicateur peut servir de base pour approfondir les discussions concernant l'actuelle bibliothèque de l'OMD et son contenu. Il peut également aider à mettre en lumière des besoins spécifiques en renforcement des capacités, ainsi que des domaines dans lesquels la communication doit être intensifiée. Il peut en outre jeter les bases d'une mise à jour de l'outil, dans l'objectif d'aider les Membres à obtenir certains résultats qu'ils considèrent primordiaux pour les performances de leur organisation. Comme convenu lors de la 2^e réunion du GTMP, pour déterminer dans quelle mesure les principaux outils de l'OMD sont appliqués, des KPI de processus et structurels doivent aussi être mis au point pour évaluer la mise en œuvre et l'impact des outils, et ainsi rendre compte du niveau de connaissance et d'utilisation, par les Membres, des outils aux fins de la réalisation d'objectifs stratégiques nationaux liés aux résultats escomptés de chaque dimension de performance du MMP.
f) Lien vers d'autres indicateurs (à considérer comme des liens vers les KPI mesurant d'autres résultats escomptés) <i>Quels sont les liens existants entre cet indicateur et d'autres indicateurs ?</i>	Le niveau d'utilisation/mise en œuvre des outils devrait avoir une incidence positive sur les niveaux de performance relatifs aux résultats escomptés

g) Type d'indicateur <i>(Veuillez noter qu'un indicateur peut relever d'un ou plusieurs types d'indicateurs)</i> <i>Indicateurs composites, indicateurs structurels, indicateurs de processus, indicateurs de résultats, indicateurs d'efficacité, indicateurs d'efficience, indicateurs objectifs, indicateurs subjectifs, indicateurs quantitatifs, indicateurs de conformité/mise en œuvre, indicateurs avancés, indicateurs retardés, KPI pour mesurer la performance douanière/KPI destinés à mesurer l'application des outils de l'OMD</i>	Processus ; efficacité ; subjectif ; quantitatif ; mise en œuvre ; retardé (pour la performance de l'OMD) ; avancé (pour la performance des Membres) KPI destiné à mesurer l'application des outils de l'OMD
h) Source de vérification (SdV) – Où et comment les informations sur l'indicateur peuvent-elles être obtenues ? (source des données) – Registres administratifs, études spéciales, sondages, observations, etc., et/ou sources connues disponibles (par exemple, rapports sur l'état d'avancement, comptes de projet, statistiques officielles, etc.) – Sources de données primaires ou secondaires	Enquête (actuellement : enquête annuelle de l'OMD, chapitre sur l'engagement des Membres) Évaluations prospectives dans le domaine du MMP
i) Références à des bases de données et métadonnées existantes (non obligatoire) <i>Bases de données internes/externes</i>	Enquête annuelle de l'OMD – chapitre sur l'engagement des Membres
j) Périodicité minimale recommandée	

<i>Quand/à quelle fréquence les mesures seront effectuées (par exemple, tous les mois, tous les trimestres, tous les ans, etc.).</i>	Tous les deux ans D'un cycle d'évaluations prospectives menées dans le cadre du MMP à l'autre
k) Ventilation <i>Le cas échéant (par exemple en fonction du genre, de la catégorie de revenus, etc.).</i>	Possibilité de rassembler les résultats dans une valeur moyenne pour chaque dimension de performance du MMP
l) Valeur cible (non obligatoire)	
- <i>Fournie par les normes/valeurs de référence</i> - <i>Les cibles aident à définir, en termes spécifiques et mesurables, les résultats souhaités</i>	
m) Exemple de pays (non obligatoire) <i>Indicateur similaire que le Membre utilise.</i>	
n) Politique en matière de divulgation des données – <i>Préférences en matière de responsabilité : accès limité aux utilisateurs autorisés/domaine public</i> <i>Utilisation prévue et divulgation des résultats : Au niveau du pays (de la douane) ou de l'Union/de l'OMD/du public</i> – <i>Où apparaissent/sont communiquées les informations découlant du processus de mesure au moyen de cet indicateur</i> – <i>Possibilité de divulguer des données détaillées ou seulement agrégées</i>	OMD, au niveau agrégé (par dimension de performance du MMP)

<i>(préciser les critères d'agrégation, par ex. le nombre minimum de pays, etc.)</i>	
o) Autres considérations (par exemple les limitations) (non obligatoire) <i>Indicateurs indirects proposés en l'absence de mesures alternatives réalisables, etc.</i> <i>Quelles sont les contraintes juridiques liées à la collecte, l'acquisition et l'utilisation de données ?</i> <i>Dans quelle mesure les sources de données actuelles répondent-elles aux exigences des utilisateurs ?</i>	D'autres KPI relatifs à la mise en œuvre pourraient être mis au point en concertation avec les organes de travail compétents de l'OMD, en fonction de leurs plans de travail et mandats respectifs.

